



Assemblée générale

Soixante et unième session

3^e séance plénière

Jeudi 14 septembre 2006, à 10 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Dialogue de haut niveau sur la question des migrations internationales et du développement

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 60/227 du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale tiendra aujourd'hui et demain le Dialogue de haut niveau sur la question des migrations internationales et du développement au titre du point 55 b) de l'ordre du jour.

Comme le savent les membres, les débats du Dialogue de haut niveau porteront sur les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, l'objectif étant de définir des moyens appropriés permettant de tirer le meilleur parti des avantages que présentent les migrations internationales sur le plan du développement et de réduire au minimum leurs effets indésirables.

(*l'oratrice poursuit en arabe*)

Je suis ravie de vous souhaiter à tous la bienvenue à cet événement historique. Le Dialogue de haut niveau met en relief la corrélation manifeste entre les migrations et le développement, de même que les diverses possibilités et difficultés relatives à cette question. Ce Dialogue servira également de tremplin pour avancer, mobiliser la volonté politique et nouer des partenariats efficaces pour veiller à ce que le potentiel des migrants contribue au développement des

pays d'origine et de destination tout en préservant leurs droits.

Le mois dernier, j'ai lu un article extrêmement troublant sur les épreuves traversées par les migrants lors de leur périple en direction du pays de destination. Nombre d'entre eux voyagent dans des navires non pontés sans abri si ce n'est une bâche en plastique tendue d'un côté du bateau. Ils sont entassés comme des sardines sans possibilité de s'étirer les membres et avec des besoins essentiels non satisfaits. Nous pouvons tous imaginer les souffrances qu'ils endurent du fait de l'eau salée, des plaies infectées et des maladies, alors qu'ils risquent leur vie pour prendre un nouveau départ. Des milliers de migrants prennent ces risques, sciemment ou pas, dans l'espoir de mener une autre vie.

La migration est un phénomène inhérent à la nature humaine. C'est devenu une caractéristique principale des sociétés modernes à l'ère de la mondialisation. Les révolutions dont nous avons été les témoins dans les domaines des communications, des transports et les droits des personnes à séjourner en dehors de leur pays ont grandement facilité les mouvements transfrontaliers des populations. Il leur faut beaucoup de courage pour faire ce déplacement en quête d'une vie meilleure et surmonter ces difficultés. En 2005, 191 millions de personnes ont courageusement tenté cela, et ce chiffre augmentera probablement dans les années à venir.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Si elle est maîtrisée de façon constructive, la migration peut avoir une incidence majeure sur le développement. Le capital financier et humain des migrants peut, notamment au moyen des envois de fonds, réduire considérablement la pauvreté en améliorant l'accès à l'éducation et aux soins de santé, contribuant ainsi directement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. D'un autre côté, la migration de travailleurs qualifiés des pays en développement vers les pays développés peut constituer un obstacle majeur au développement.

Naturellement, cette considération extrêmement complexe soulève de nombreuses questions. Il est dès lors indispensable de mener un dialogue ouvert, constructif et actif pour balayer les idées fausses, comprendre les perspectives des uns et des autres, déterminer nos préoccupations communes et examiner les nouvelles idées et les activités communes qui pourraient renforcer les politiques migratoires et protéger les droits des migrants. Cela nécessite une coopération étroite entre les États Membres, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions envisager comment faire coïncider l'offre et la demande sur le marché du travail aujourd'hui et à l'avenir, et empêcher les trafiquants de le faire à notre place. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions envisager comment on peut assurer une transition interne sans heurt dans les pays qui, alors qu'ils étaient auparavant pays d'origine des migrants, sont progressivement devenus des pays de destination. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions envisager comment on peut protéger les droits des migrants et veiller à ce que les droits des femmes migrantes ne soient pas violés.

Il s'agit de la toute première réunion de haut niveau que l'ONU consacre entièrement à ce sujet. L'Assemblée générale a organisé, au cours de l'année, de nombreuses manifestations pour préparer ce Dialogue de haut niveau, notamment des tables rondes sur les migrations internationales et le développement, à New York et à Genève aux mois de juin et juillet derniers respectivement; des auditions interactives informelles avec les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, à New York au mois de juillet dernier; et un colloque international sur la question à Turin, également au mois de juin dernier.

Les quatre tables rondes qui auront lieu cet après-midi et demain constitueront une occasion unique en son genre pour les États Membres d'échanger leurs

vues entre eux et avec la société civile, le secteur privé et les institutions internationales concernant les diverses questions relatives aux migrations et au développement.

S'agissant de la gestion des migrations, les États Membres pourront travailler avec les parties intéressées en vue d'accroître la cohérence au niveau de l'élaboration des politiques et favoriser le dialogue entre les pays d'origine et les pays de destination.

En ce qui concerne le droit international de la migration et les droits de l'homme, je crois que les États Membres pourront travailler avec toutes les parties intéressées pour accroître la sensibilisation et renforcer les instruments juridiques internationaux en vigueur qui protègent les migrants. Il est également indispensable de promouvoir l'intégration, de lutter contre la discrimination sexiste et d'aider les pays qui ont besoin d'une assistance technique à renforcer leurs capacités.

S'agissant du développement des migrations, les États Membres peuvent œuvrer avec les parties intéressées pour intégrer la question de la migration dans les objectifs du Millénaire pour le développement, en insistant sur le rôle économique important des communautés de migrants et sur la possibilité d'accroissement des envois de fonds. En outre, les États Membres peuvent travailler avec les parties intéressées pour mettre en place un marché du travail mondial plus efficace, pour améliorer la sécurité des envois de fonds et analyser le rôle des migrations circulaires.

Nous remarquons que le lien entre les migrations et le développement n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est la rapidité de la mobilité à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la levée des obstacles à la circulation des biens, des capitaux et des services partout dans le monde a une incidence directe sur la circulation des personnes. Cette réalité ne peut pas être ignorée; aucune stratégie de développement, aucune stratégie mondiale, aucune stratégie de politique étrangère ne doit aller de l'avant sans prendre en compte les questions liées aux migrations.

L'ONU a un rôle crucial à jouer dans l'exploitation des possibilités qu'offrent les migrations internationales pour favoriser la croissance économique et le développement. Par ce Dialogue de haut niveau, l'ONU explorera les moyens de mettre en place des partenariats efficaces favorisant une action

coordonnée en vue de développer les capacités nécessaires dans le domaine des migrations.

À l'évidence, ces deux journées ne suffiront pas. Ce seront les premiers efforts que nous déploierons pour intensifier le travail de recherche, contribuer à améliorer le résultat des programmes d'action, balayer les mythes et les idées erronées sur les migrations internationales, élaborer des perspectives à long terme pour les questions essentielles et anticiper les nouvelles tendances. Le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement nous livre plusieurs recommandations, notamment l'idée de créer un forum mondial sur les migrations et le développement. Ces propositions, ainsi que les contributions des États Membres, nous inspireront lors de nos débats sur cette question importante.

Il est en effet absolument nécessaire que nous continuions à échanger nos points de vue et que nous comprenions mieux la migration et ses avantages pour faire avancer les choses.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Les migrations sont une expression courageuse de la volonté qu'ont les individus de surmonter l'adversité pour vivre mieux. Durant la décennie écoulée, la mondialisation a multiplié le nombre de ceux qui souhaitent partir ailleurs et s'en donnaient les moyens. Cette nouvelle ère de mobilité, en même temps qu'elle a ouvert des horizons aux sociétés du monde entier, a été source de nouveaux problèmes. Elle a aussi montré à quel point les liens entre les migrations internationales et le développement étaient étroits.

Il y a quelques années seulement, nombreux étaient ceux qui pensaient qu'il serait impossible de débattre de la migration à l'ONU. Les gouvernements, disaient-ils, n'oseraient jamais soulever, dans une instance internationale, une question à laquelle leurs citoyens étaient si sensibles. Or, vous voilà ici aujourd'hui et j'ai le sentiment que les choses sont en train de changer.

De plus en plus nombreux sont ceux qui s'intéressent aux moyens par lesquels les migrants peuvent contribuer à transformer tant leur pays d'adoption que celui où ils ont vu le jour. De plus en plus nombreux aussi sont ceux qui comprennent que les gouvernements peuvent œuvrer de concert pour

faire en sorte qu'il y ait trois gagnants : les migrants, leur pays d'origine et les sociétés qui les accueillent.

Il est indéniable que les migrations internationales ont des aspects négatifs – la traite, la contrebande, le mécontentement social – et sont souvent la conséquence de la pauvreté ou de conflits politiques. Votre présence ici montre toutefois que vous êtes vous-mêmes disposés à relever les défis que posent les migrations en choisissant la voie du dialogue et de la coopération plutôt que celle des affrontements et de l'isolement. Votre présence ici est aussi un hommage à l'énergie contagieuse et au pragmatisme visionnaire de mon Représentant spécial, M. Peter Sutherland. Peter, merci de vous lever et de recevoir l'hommage que vous méritez. Je tiens à vous dire ma profonde reconnaissance pour vos efforts, qui ont rassuré et inspiré chacun d'entre nous.

Alors que vous vous apprêtez à entamer vos travaux, permettez-moi d'avancer trois raisons qui expliquent pourquoi le présent dialogue est d'actualité. Tout d'abord, et pour employer des termes simples, nous sommes tous concernés. Les pays qui contribuent activement aux migrations internationales et ceux qui sont largement touchés par ce phénomène n'ont jamais été aussi nombreux. Il est en outre plus difficile désormais de classer les pays en « pays d'origine » et « pays destinataires » car bon nombre d'entre eux peuvent être rangés dans ces deux catégories. Des pays qui à d'autres égards sont très différents se heurtent, contre toute attente, à des problèmes de migration analogues.

En outre, de plus en plus nombreux sont les indices qui témoignent du caractère bénéfique des migrations. Avec des transferts de fonds qui, d'après les estimations, auraient atteint les 167 milliards de dollars en 2005, les migrants originaires des pays en développement envoient à leur famille des sommes d'argent dont le total dépasse celui de l'ensemble de l'aide internationale. Or, ces sommes sont loin d'être les seuls apports des migrants qui mettent aussi à profit leurs compétences et leur savoir-faire pour transférer des technologies, des capitaux et des savoirs institutionnels. Les migrants introduisent de nouveaux modes de réflexion sur les questions sociales et politiques. Ils forment un lien humain dynamique entre les cultures, les économies et les sociétés. Grâce à leur action, nous sommes aujourd'hui mieux armés pour faire face aux problèmes que posent les migrations et tirer parti des possibilités que celles-ci nous offrent.

Enfin, les gouvernements commencent maintenant à considérer les migrations internationales comme une source de possibilités et non comme une perspective effrayante. Vous vous attachez à amplifier les aspects constructifs et mutuellement bénéfiques des migrations, à mettre en commun vos expériences, à développer des idées pratiques et à créer des partenariats.

Pour toutes ces raisons – et aussi parce que les gens n’émigrent pas seulement dans les pays voisins ou au sein d’une même région, mais vont parfois s’installer à l’autre bout du monde – les migrations internationales appellent un débat à l’échelle mondiale, et je me réjouis de vous voir tous présents ici aujourd’hui.

Bien entendu, le phénomène des migrations suscite des discussions passionnées. Il peut priver les pays de leurs éléments les meilleurs et les plus talentueux, diviser les familles, créer des tensions sociales et parfois être exploité par des éléments criminels et terroristes. La réponse à bon nombre de ces problèmes passe toutefois par une participation et un débat constructifs.

C’est pourquoi j’estime que le dialogue que vous allez engager aujourd’hui ne devrait pas s’achever demain. Je me félicite tout particulièrement de constater que bon nombre d’entre vous ont souscrit à ma proposition de créer un forum mondial sur les migrations et le développement et m’ont demandé de participer à la mise en place de cette instance. Je tiens notamment à exprimer ma gratitude au Gouvernement belge qui a offert d’accueillir le premier forum de ce type l’an prochain. Je suis convaincu qu’un tel forum peut encourager les gouvernements à coopérer de manière concrète et en s’appuyant sur des données probantes. Il peut vous aider à formuler les problèmes de manière à vous permettre d’aller ensemble de l’avant, de rechercher des terrains d’entente et de trouver des moyens de resserrer les liens de coopération existants.

Bien entendu, il n’a jamais été convenu que la question des migrations internationales devrait faire l’objet de négociations officielles et normatives. Rares sont ceux qui souhaitent la création d’une commission intergouvernementale sur les migrations à vocation normative. Si je comprends bien le raisonnement des pays qui lui accordent leur soutien, le forum devrait être le contraire de tout cela. Il devrait être une structure informelle et à caractère consultatif, à

laquelle chaque gouvernement serait libre de participer et qui surtout ne prendrait aucune décision contraignante.

Il permettrait de nouer des liens de confiance et de regrouper les idées les plus intéressantes proposées par les pays, à savoir : faciliter les transferts de fonds; mobiliser les diasporas; rechercher de nouveaux moyens de lutte contre la pauvreté; créer des partenariats pour l’éducation; etc. Enfin, il montrerait que les gouvernements ont maintenant la volonté d’aborder avec sérieux et de manière constructive cette question aussi complexe qu’explosive.

Le forum devrait être dirigé et supervisé par les États. Néanmoins, le système des Nations Unies et moi-même sommes prêts à lui accorder notre soutien. J’ai décidé de proroger le mandat de mon Représentant spécial sur les migrations au-delà de la date à laquelle le présent dialogue doit s’achever. Je suis convaincu que le Représentant spécial sera un lien essentiel entre le forum proposé et l’ensemble des entités qui composent le système des Nations Unies. Je suis en outre disposé à créer, au cas où vous le jugeriez utile, un fonds de contributions volontaires pour appuyer les travaux du forum.

L’ONU se prépare à faire face par d’autres moyens également aux problèmes des migrations internationales. Au printemps dernier, j’ai créé le Groupe mondial sur la migration, qui, outre l’Organisation internationale pour les migrations, regroupe des bureaux, des fonds, des programmes et des institutions des Nations Unies traitant des différents aspects des migrations internationales et du développement. Vous n’ignorez sans doute pas les travaux importants menés par les membres de ce groupe – travaux qui vont notamment du soutien aux migrations des travailleurs à l’assistance fournie aux pays en développement pour les aider à mieux communiquer avec les communautés de migrants à l’étranger, des analyses démographiques de premier plan aux recherches sur les transferts de fonds, des efforts visant à défendre les droits des migrants à la lutte contre la traite. Le Groupe mondial sur la migration s’emploie à assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence entre ses membres.

Ce dialogue de haut niveau sera couronné de succès s’il ouvre la voie à une période où les problèmes de migrations internationales et de développement font l’objet d’un examen soutenu et

approfondi. Les politiques de migration ont en effet été pendant trop longtemps fondées sur des intuitions et des anecdotes et mues par des intérêts politiques. Il est temps maintenant de regarder la réalité en face et d'en tirer les conclusions voulues pour aboutir à une vision commune de la façon dont les migrations internationales pourraient bénéficier à tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, S. E. M. Ali Hachani.

M. Hachani (Tunisie) (Président du Conseil économique et social) : Nous voici finalement réunis à l'Assemblée générale pour considérer ensemble, dans un esprit de coopération, l'un des thèmes les plus sensibles, mais aussi les plus pressants, de l'agenda de la communauté internationale, à savoir les migrations internationales et le développement. En effet, la communauté internationale prend sérieusement en considération cette question, et le Dialogue de haut niveau est appelé à fournir des réponses appropriées. J'ai eu moi-même le plaisir de présider une des réunions-débats qui ont abouti à ce Dialogue de haut niveau. J'ai également participé au Symposium sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu à Turin, et au cours duquel les autorités gouvernementales ont eu l'opportunité d'avoir de fructueuses interactions avec les experts des questions d'immigrations internationales et du développement.

Ces réunions, ainsi que d'autres assises internationales, y compris les rencontres interactives informelles de l'Assemblée générale avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, ont mis en lumière les nombreuses opportunités que les migrations internationales peuvent offrir aux sociétés d'accueil, au pays d'origine ainsi qu'aux migrants eux-mêmes. Mais elles posent aussi des défis auxquels il est urgent que nous fassions face. Ce Dialogue revêt donc une importance capitale, et les résultats de nos assises guideront nos actions futures pour gérer les migrations et assurer que ses effets positifs prévalent.

Je n'ai pas l'intention ici d'offrir une liste exhaustive des questions qui, je suis sûr, seront débattues lors de ce Dialogue, mais je voudrais souligner un certain nombre de points. Le premier est que les migrations internationales, accompagnées de politiques ciblées, peuvent être profitables au développement tant dans les pays d'origine que dans ceux d'accueil.

En outre, les gouvernements et la communauté internationale peuvent faire beaucoup pour renforcer l'impact positif des migrations sur le développement et pour réduire au maximum leurs conséquences négatives. Nombreuses sont les options politiques pouvant contribuer à ce que les migrations profitent davantage à toutes les parties concernées. Ainsi, on peut faciliter l'envoi de fonds et en réduire les frais de transfert; promouvoir la migration de retour, notamment de ceux qui ont acquis un savoir-faire et ont fait des économies à l'étranger; ou élargir l'accès des migrants et de leurs familles aux établissements financiers.

Ces mesures sont encore plus importantes aujourd'hui lorsque nous assistons à une multiplication des programmes pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre dans les pays d'accueil. Il peut résulter de ces programmes une synergie bénéfique pour les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil. Il faut toutefois souligner que les programmes de migration provisoires ne règlent pas tous les problèmes qui entourent les migrations et qu'il est essentiel que leur formulation soit basée sur le respect des droits des migrants.

Quant à la migration des personnes hautement qualifiées, il est important de souligner que ces migrants peuvent acquérir des compétences et de l'expérience à l'étranger ou compléter celle qu'ils possèdent déjà pour ainsi enrichir le capital humain de leur pays d'origine lorsqu'ils y retournent. Même si ces migrants restent dans les pays d'accueil, ils peuvent constituer de précieuses ressources pour leur pays d'origine en tant qu'investisseurs ou détenteurs de nouvelles connaissances. Toutefois, leur contribution peut être sérieusement compromise lorsqu'ils sont contraints d'occuper des emplois qui ne sont pas à la hauteur de leurs compétences. Pour certains pays, et particulièrement dans certains secteurs essentiels, tels que la santé et l'éducation, l'émigration de personnel qualifié peut constituer un obstacle pour le développement. Clairement, dans un monde caractérisé par une forte mobilité des travailleurs qualifiés, la constitution de capital humain doit être reconnue comme un défi se posant à l'échelle internationale, et non plus seulement à l'échelle nationale. Aussi, la coopération internationale est certainement nécessaire pour y faire face.

La coopération est également indispensable pour mener une lutte contre le trafic illicite des personnes et éviter que les personnes les plus vulnérables,

particulièrement les femmes et les enfants, ne soient victimes de ce crime. Nous avons tous la responsabilité de combattre et prévenir la traite des personnes et leur exploitation. En effet, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les migrations internationales ne peuvent être avantageuses que si les droits des migrants et que les pays d'accueil appuient l'adaptation mutuelle des migrants et de la société d'accueil.

Il est important de souligner que bon nombre de mesures politiques pour éviter ou réduire les aspects négatifs des migrations ne peuvent réussir sans une vraie coopération entre les gouvernements concernés. Et même là où cette coopération n'est pas indispensable, l'échange des enseignements tirés de l'expérience et l'échange d'informations revêtent une importance particulière. Autrement dit, l'ouverture d'espaces de dialogue et la consultation au niveau international peuvent beaucoup contribuer à une meilleure gestion des migrations. C'est en ce sens que la recommandation du Secrétaire général de créer un forum global consultatif sur les migrations internationales et le développement, où les États Membres pourront échanger des informations, recenser les pratiques optimales et nouer des partenariats, mérite une attention de notre part.

Le Conseil économique et social a contribué aux travaux préparatoires du Dialogue de haut niveau à travers ses commissions fonctionnelles, à savoir la Commission de la condition de la femme, la Commission du développement social et, particulièrement, la Commission de la population et du développement. Les résumés des présidents de la Commission du développement social sur « la migration internationale et les migrants du point de vue social » et de la Commission de la condition de la femme sur « les dimensions liées aux femmes de la migration internationale », ainsi que le rapport de la Commission de la population et du développement (E/2006/25) qui contient une résolution majeure sur les migrations internationales et le développement, ont été transmis par le Conseil économique et social à l'Assemblée générale pour servir de documents de base à ce Dialogue de haut niveau.

J'espère vivement que ce Dialogue contribuera à la formulation de nouvelles perspectives sur la question de comment renforcer les effets positifs des migrations internationales. Le Conseil pourra alors s'appuyer sur ces perspectives dans l'exercice de ses fonctions de coordination des politiques, ainsi que dans l'exercice des nouvelles fonctions qui lui ont été confiées par le

Sommet mondial de 2005 : au moyen d'examen annuels au niveau ministériel pour ce qui est du suivi du progrès dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, et au moyen du Forum de la coopération pour le développement pour ce qui est du dialogue soutenu sur la coopération en matière de développement.

Je suis convaincu que les résultats des assises de l'Assemblée auront une place importante dans les accomplissements de la communauté internationale et que les travaux de suivi du Dialogue de haut niveau permettront d'établir un meilleur cadre de gestion des migrations internationales et du développement. Je souhaite donc à l'Assemblée plein succès dans ses discussions.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie pour une motion d'ordre.

M. Messahel (Algérie) : Je vous prie de m'excuser, Madame la Présidente, de demander la parole à ce stade de nos travaux. J'aurai l'occasion de vous féliciter pour votre élection et, en même temps, de féliciter le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de cette rencontre.

J'interviens à ce stade de nos travaux pour demander une clarification au Secrétaire général. Comme les membres le savent, l'Union africaine, au cours de son dernier sommet, à Banjul, a adopté une position commune africaine sur la question de la migration en même temps qu'un plan d'action. Ce sont là deux documents majeurs de l'Union africaine qui font ressortir pour la première fois une vision commune africaine sur cette problématique et sur le phénomène de la migration. À ma connaissance, ces deux documents ont été transmis au Secrétariat de l'ONU. Nous souhaitons qu'ils soient distribués en tant que contribution dans le cadre de ce Dialogue. Si cela a été fait, tant mieux. Sinon, je souhaiterais que cela soit fait. À ce stade des travaux, je crois que c'est une position extrêmement intéressante, une plus-value à nos travaux, de la part d'un continent qui est très touché par ce phénomène et qui veut être partie prenante à une solution globale de ce phénomène.

La Présidente : Je remercie le représentant de l'Algérie et je donne la parole au représentant du Secrétariat pour qu'il réponde.

M. Chen (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion

des conférences) (*parle en anglais*) : Le Secrétariat va tout de suite se pencher sur la question soulevée par le représentant de l'Algérie. Je puis l'assurer que nous prendrons des mesures immédiates et promptes en réponse à sa requête, si des mesures n'ont pas déjà été prises.

La Présidente (*parle en anglais*) : Dans sa résolution 60/227 du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale a décidé des modalités d'organisation suivantes pour le Dialogue de haut niveau. Le Dialogue se tiendra sur deux jours et comportera quatre séances plénières et quatre tables rondes interactives.

La Présidente de la table ronde n° 1 est S. E. M^{me} Tarja Filatov, Ministre du travail de la Finlande. Le Président de la table ronde n° 2 est S. E. M. Francisco Laínez Rivas, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador. Le Président de la table ronde n° 3 est S. E. M. Kastriot Sulka, Vice-Ministre au Ministère du travail, de l'aide sociale et des chances égales de l'Albanie. Le Président de la table ronde n° 4 est S. E. M. Jean-François Ndongou, Ministre délégué au Secrétariat d'État et au Ministère des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale du Gabon. Les membres sont invités à consulter le *Journal* pour les questions logistiques.

Les comptes rendus des débats des quatre tables rondes seront présentés oralement par les présidents de ces séances à la séance plénière de clôture du Dialogue de haut niveau. Une note du Secrétaire général relative à l'organisation du Dialogue de haut niveau a été publiée sous la cote A/60/864.

En outre, je souhaiterais attirer l'attention des membres sur les autres questions d'organisation relatives à la conduite des séances.

Tout d'abord, nous nous occupons de la durée des déclarations. Afin de permettre à tous les participants inscrits sur la liste de prendre la parole, j'exhorte les orateurs à limiter leurs déclarations à quatre minutes, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. J'appelle les orateurs à faire preuve de coopération à cet égard. Au regard du temps dont disposent les orateurs, j'aimerais leur demander de prononcer leurs déclarations à un débit normal pour que l'interprétation puisse être fournie correctement. Pour aider les orateurs à gérer leur temps, un système lumineux a été installé à la tribune qui fonctionne de la manière suivante. Une lumière verte s'allumera au début de la déclaration de l'orateur; une lumière orange

s'allumera 30 secondes avant la fin des quatre minutes; et une lumière rouge s'allumera lorsque les quatre minutes se seront écoulées.

De plus, de manière à éviter de déranger les orateurs, j'aimerais demander aux participants de coopérer en restant à leur siège après qu'une déclaration a été prononcée. À cet égard, j'aimerais inviter les orateurs, une fois leur discours prononcé, à sortir de la salle de l'Assemblée générale par la salle GA-200, qui se situe derrière le podium, avant de rejoindre leur siège.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Didjob Divungi Di Ndinge, Vice-Président de la République gabonaise.

M. Divungi Di Ndinge (Gabon) : L'initiative de notre Organisation commune, avocat infatigable de la paix et de la dignité de l'homme, mérite qu'un hommage appuyé lui soit rendu pour la tenue du Dialogue de haut niveau consacré à la question des migrations internationales et du développement. Il me plaît également de féliciter le Secrétaire général Kofi Annan pour la qualité du rapport soumis à notre réflexion et qui a le mérite d'exposer avec clarté et courage les défis auxquels nous sommes tous confrontés, ainsi que les mesures à prendre pour les relever.

En me faisant l'honneur de le représenter ici, S. E. Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, réaffirme l'engagement du Gabon aux idéaux des Nations Unies et me donne l'occasion de partager avec l'Assemblée l'expérience gabonaise dans le domaine des migrations.

L'appui des Nations Unies à ce dialogue démontre à quel point un tel débat est aujourd'hui nécessaire à ce niveau. Il nous incombe donc de concevoir ensemble, de véritables stratégies communes dont chacun de nos pays, qu'il soit de départ, de transit, ou de destination, pourra tirer profit.

Les migrations répondent le plus souvent à des événements conjoncturels, à savoir des périodes de récession ou d'expansion économique, ou des situations de conflit. En effet, telle que se déploie aujourd'hui la mondialisation, le tiers de l'humanité continue à sombrer dans la précarité et la pauvreté. Aussi estimons-nous que pour fixer dans la dignité et de manière durable dans leur pays les candidats à l'immigration illégale, il revient à la communauté internationale de concentrer son action en faveur du

développement de certaines régions du monde. Nous avons tous encore en mémoire les images fortes de ces jeunes africains se lançant à l'assaut des barrières de Ceuta et Melilla et, tout récemment encore, les naufragés des îles Canaries, malgré les dangers qu'ils encourent.

La solution à terme de ce problème ne peut être trouvée qu'à travers le développement et le minimum de bien-être auxquels aspirent les populations de pays pauvres et notamment la jeunesse africaine en quête d'avenir et d'espoir.

Outre ces raisons économiques et sociales, les conflits et guerres qui perdurent dans beaucoup de régions sont aussi à l'origine des migrations incontrôlées. Du fait de sa faible population, de ses potentialités économiques, de sa stabilité politique et sociale, le Gabon, à l'inverse de beaucoup de pays en développement, est effectivement devenu au fil des ans un pays de destination pour de nombreux migrants à la recherche d'un minimum de bien-être et d'un havre de paix.

Si ces flux migratoires préoccupent plus que jamais les pays développés, il est aisé d'imaginer les problèmes qu'ils posent à un pays en développement comme le Gabon en termes de capacité d'accueil et d'intégration dans un pays où 30 % de la population est d'origine étrangère; en termes de sécurité, avec près de 55 % de la population carcérale du Gabon issue de l'immigration notamment clandestine; en termes de dysfonctionnements de l'économie, avec le développement d'un secteur informel important et d'une forte fuite de capitaux.

De manière schématique, les réflexions menées à ce jour semblent établir deux catégories de pays en matière de migrations internationales : les pays de départ ou de transit, généralement les pays pauvres ou les moins avancés, d'une part; les pays de destination, généralement les pays riches ou développés, d'autre part. Il nous importe donc que dans la recherche de solutions et la mise en œuvre de plans d'action qui permettront une meilleure régulation des migrations, la communauté internationale accorde une attention particulière à la spécificité de pays, comme le Gabon, qui doivent faire face à la fois aux défis d'un développement durable et aux problèmes multiformes que posent les migrations incontrôlées.

En rapport avec le thème général de ce débat, je voudrais évoquer une forme particulière de migration qui ne semble pas être prise en compte de manière

spécifique dans les réflexions qui ont précédé la tenue de ce Dialogue de haut niveau. Longtemps en effet, le Gabon, mon pays, a été indexé très certainement à tort, par une partie de l'opinion internationale comme étant un pays d'accueil, complice du trafic des enfants à des fins d'exploitation économique.

Il me paraît important de souligner que la montée en puissance du phénomène du trafic des enfants dans cette partie de l'Afrique n'est pas le fait du Gabon. Afin donc de lever toute équivoque sur un tel cliché, et dans le but de lutter efficacement contre ce fléau, le Gabon a organisé deux grandes consultations sous-régionales, en 2000 et en 2002, qui ont vu la participation de 17 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les débats ainsi que les résultats auxquels sont parvenus les participants en font une étape décisive dans la lutte pour l'éradication de ce fléau.

En outre, les opérations visant à sensibiliser l'opinion nationale sur cette pratique indigne de sociétés modernes ont été organisées avec le concours du Bureau régional de l'UNICEF et de certaines représentations diplomatiques des pays amis.

Le Gouvernement gabonais estime que la communauté internationale et les pays amis doivent davantage s'investir pour lutter efficacement contre ce fléau, qui appelle une réponse internationale.

Au-delà d'une solidarité et d'une responsabilité partagées entre les pays et les différentes régions du monde, c'est aussi, certainement, à l'intérieur des pays de départ que peuvent être recherchées les solutions à long terme au problème de l'immigration, mais également au plan international, grâce par exemple à une plus forte implication de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans la régulation des flux migratoires afin qu'ils soient bénéfiques tant aux pays de départ qu'aux pays de destination.

Telles sont les quelques réflexions liminaires que la délégation du Gabon, mon pays, entendait verser à ce Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement.

M^{me} Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. C'est un plaisir de vous voir présider les débats et, au nom du Groupe des 77 et la Chine, je souhaite

exprimer notre volonté de travailler avec vous de manière constructive pendant votre présidence.

En 2003, l'Assemblée générale a pris la décision de consacrer un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement aux aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement, afin de rechercher des moyens appropriés de maximiser les bénéfices du développement et d'en minimiser les conséquences négatives. Plusieurs réunions ont eu lieu dans le monde entier pour préparer cette réunion importante. Durant ces consultations, nous avons, au sein du Groupe des 77 et la Chine, souligné l'importance de voir ce dialogue se poursuivre au sein de l'ONU dans le cadre des initiatives de la communauté internationale en vue de promouvoir une approche équilibrée et globale des migrations internationales et du développement. Nous avons en particulier mis l'accent sur la nécessité d'établir des partenariats et de mener une action coordonnée pour accroître la capacité des pays en développement à relever ces défis. Nous estimons que la poursuite de ce dialogue au sein de l'ONU contribuera au renforcement du système multilatéral.

En 2005, le Sommet de l'Assemblée générale qui s'est réuni à New York a réaffirmé le lien important qui existe entre les migrations internationales et le développement, d'une part, et la nécessité d'affronter les difficultés et de saisir les opportunités que les migrations offrent aux pays d'origine, de destination et de transit, en reconnaissant que les migrations internationales présentent à la fois des avantages et des inconvénients. Il a été reconnu que la mondialisation avait mis en lumière des inégalités entre les États et au sein des États. En conséquence, pour pouvoir relever avec succès les défis que nous imposent les migrations, il nous faudra insister une fois encore sur le fait que la mondialisation doit devenir une force positive pour tous, et que les chances et les bénéfices qu'elle offre doivent être équitablement partagés entre les pays développés et les pays en développement.

Les effets des migrations internationales sur le développement économique et social mettent en lumière la relation complexe entre sous-développement, pauvreté, exclusion sociale et migration. Dans la poursuite de nos efforts pour atteindre les objectifs de développement qui font l'objet d'un consensus international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous devons nous concentrer encore davantage sur l'investissement étranger direct, le commerce, l'aide à

l'étranger et l'allègement de la dette, de façon à inverser la tendance au sous-développement, à la pauvreté et à l'exode des compétences. La réalisation des OMD est essentielle pour éradiquer la pauvreté et le chômage, mettre les pays en développement sur la voie du développement durable, réduire le recours à l'immigration forcée et irrégulière et favoriser ainsi la migration par choix.

Nous devons également garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux et respecter notre engagement à la transparence internationale dans des systèmes financiers, monétaires et commerciaux qui soient ouverts, équitables, réglementés, prévisibles et non discriminatoires.

Les migrants doivent être au centre du débat sur les migrations. La protection des droits de l'homme des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, tel qu'il est énoncé dans les conventions des Nations Unies, ainsi que dans les conventions de l'Organisation internationale du Travail, est l'un des éléments centraux d'une gestion globale et équilibrée des migrations. La facilitation et l'application des règles en la matière ne doivent pas compromettre les droits et la dignité des migrants. L'exploitation de ces derniers par des mécanismes tels que la traite ou la contrebande doit être érigée en infraction pénale dans le droit national et international. Les pathologies sociales comme le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, à l'instar des traitements inhumains et dégradants, ont un effet néfaste pour le développement et doivent par conséquent être éradiquées. La migration forcée et ses conséquences économiques sur les pays hôtes doivent être dûment prises en considération, étant entendu que cette notion inclut le cas des personnes réfugiées et déplacées à la suite d'une occupation étrangère et d'hostilités armées.

Lorsqu'on débat des migrations, il convient de reconnaître la contribution considérable des migrants au développement des pays de destination. Nous devons également continuer de prendre acte de la féminisation croissante de la migration internationale, qui exige que nous soyons attentifs aux circonstances et aux expériences des migrantes, qui ont tendance à être désavantagées dans les situation de migration. Nous devons par conséquent adopter des mesures en vue de réduire la vulnérabilité des migrantes, leur exploitation et les abus dont elles sont victimes. Nous devons aussi souscrire aux politiques de migration qui favorisent l'autonomie des migrants. Ces politiques doivent donner aux migrants les moyens de tirer profit

des programmes d'entrepreneuriat par l'intermédiaire du microfinancement et, simultanément, leur donner un rôle accru dans la diaspora.

La question des envois de fonds dans le contexte des migrations et du développement fera sûrement l'objet d'un débat plus approfondi au cours des deux prochains jours. Il n'en est pas moins important de souligner la nécessité de créer les conditions propices à des transferts de fonds moins coûteux, plus rapides et plus sûrs. Ces envois de fonds ne doivent pas être considérés comme un substitut à l'investissement, au commerce, à l'aide étrangère et à l'allègement de la dette. Il reste nécessaire d'analyser plus avant les conséquences de la migration des personnes hautement qualifiées et dotées d'un niveau d'éducation supérieur sur les initiatives de développement des pays en développement.

Il est nécessaire d'adopter une approche globale et équilibrée de la mise en œuvre des politiques de migration et de la fourniture de services. Les rôles et responsabilités respectifs des parties prenantes en la matière, s'agissant de l'élaboration des politiques, de la gestion et de la planification du développement, doivent être clairement définis. Les capacités de gestion et de formulation des politiques de migration doivent être renforcées, et il faut rechercher la cohérence au sein des États et entre eux, ainsi que dans la formulation des politiques sociales, économiques et migratoires. La coopération entre les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, et entre les États, est essentielle pour optimiser les conséquences des migrations sur le développement. Les rôles des parties prenantes, parmi lesquelles le gouvernement, le secteur des affaires, la société civile et les organisations intergouvernementales, dans les domaines indissociables des migrations et du développement doivent être compris et renforcés.

Nous ne saurions conclure ce débat sans insister sur les liens étroits et complexes qui existent entre les migrations et les maladies infectieuses, comme le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, dans la vie des migrants. Les effets de ces maladies sur la santé des migrants, non seulement mettent des vies en danger, mais retentissent aussi sur nos efforts de lutte contre la pauvreté et le sous-développement.

Pour terminer, il est clair que le dialogue dans lequel nous sommes engagés ne sera pas le dernier mot sur les défis que posent les migrations internationales et le développement. Nous devons poursuivre ce

dialogue dans un contexte multilatéral, car il est trop important pour ne pas se dérouler au sein de l'ONU.

Madame la Présidente, nous attendons avec intérêt le résumé des questions abordées que vous présenterez à la fin du présent dialogue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M^{me} Tarja Filatov, Ministre du travail de la Finlande.

M^{me} Filatov (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova se rallient à la présente déclaration.

La mondialisation et les importants changements démographiques font que nous sommes confrontés à une nouvelle ère de mobilité internationale. La nécessité d'un dialogue et d'une coopération entre les gouvernements et les organisations internationales sur les questions des migrations et du développement est plus forte que jamais. Dans le cadre d'un tel dialogue, nous devons améliorer la cohérence de nos politiques sur ces deux questions et contribuer à l'élaboration d'approches globales et de réponses multisectorielles aux migrations internationales.

L'Union européenne se félicite de la convocation, qui vient à son heure, du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. À cet égard, l'Union européenne voudrait exprimer sa sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir contribué à inscrire la question des migrations à l'ordre du jour international. L'Union européenne est fermement convaincue que le Dialogue de haut niveau peut apporter une contribution importante et aider les pays et les organisations qui y prennent part à mieux mettre les migrations au service du développement. L'Union européenne est prête, quant à elle, à jouer le rôle qui lui revient en ce sens. En préparation à ce Dialogue, elle a tenu d'intenses débats et a adopté une position sur nombre des aspects qui nous occupent aujourd'hui. Toutes les délégations peuvent en obtenir communication.

L'UE est convaincue que les migrations, lorsqu'elles sont gérées efficacement, peuvent profiter sensiblement tant aux pays d'origine qu'aux pays de

destination, et aux migrants eux-mêmes. L'UE estime que les aspects relatifs aux migrations internationales doivent devenir partie intégrante du programme de développement et que, réciproquement, les questions de développement doivent être reconnues comme éléments fondamentaux des politiques migratoires. Les migrations pourraient également mieux contribuer au développement grâce à la formulation et à l'application de politiques migratoires globales de la part des pays d'origine, de transit et de destination. De telles politiques pourraient renforcer les effets positifs et minimiser les conséquences négatives des migrations.

L'UE est vivement déterminée à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudrait accorder une plus grande attention à la manière dont les questions de migration pourraient être intégrées aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux programmes de développement nationaux des pays partenaires, ainsi qu'à la manière dont les donateurs pourraient appuyer les priorités de leurs partenaires à cet égard.

L'UE estime qu'il faut d'urgence accroître la cohérence des politiques dans divers domaines aux niveaux mondial, régional et national. Les migrations internationales ne peuvent être traitées de manière isolée, car les problèmes de la migration sont étroitement liés à toute une série d'autres questions, comme le commerce et l'économie, l'emploi, l'environnement, la santé et la sécurité. Il faut insister sur le fait que les décisions relatives aux politiques migratoires internationales ne devraient pas reposer sur les seuls aspects économiques, mais également prendre en compte les différentes dimensions sociales, politiques et culturelles de la question.

Il convient de garder à l'esprit que ce sont les migrants eux-mêmes – hommes et femmes – qui apportent des contributions positives aux pays d'origine comme à ceux de destination. Ce rôle des diasporas doit être facilité.

Il est essentiel de respecter les droits humains et les droits sur le lieu de travail des migrants. Les instruments de l'UE sont, à cet égard, clairs et sans équivoque. Les politiques relatives à la migration des travailleurs doivent être appuyées par des mesures d'intégration, comme l'égalité de traitement et l'interdiction de toute forme de discrimination – concernant aussi bien les droits économiques et sociaux –, afin d'empêcher les pratiques abusives et de promouvoir des emplois décents et productifs pour tous les migrants. Les

migrations provisoires représentent un phénomène qui joue un rôle de plus en plus important compte tenu de l'évolution rapide des marchés du travail.

L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes aux politiques migratoires et de développement et l'autonomisation des femmes et jeunes filles sont particulièrement importantes, tout comme l'attention particulière qu'il convient d'accorder aux jeunes. La contribution qu'apportent les femmes migrantes à l'économie et au bien-être social, ainsi que les risques auxquels elles sont exposées, doivent être reconnus et traités de manière appropriée.

L'UE est attachée à la pleine protection des droits humains des migrants, en particulier des femmes et des enfants. Il convient de leur accorder une attention particulière, dans la mesure où ils ont pu être confrontés à des défis et risques spécifiques du fait de leur sexe ou de leur âge. L'UE est également favorable à ce que des mesures fermes soient prises pour protéger les migrants contre la violence, la discrimination, la traite, l'exploitation et les sévices. L'UE insiste sur l'importance du respect et de la mise en œuvre non discriminatoire des six instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme.

L'UE est prête à soutenir des programmes qui fourniraient davantage d'informations sur les risques associés aux migrations illégales et sur les possibilités ouvertes à la migration légale.

Il est nécessaire de mettre en place des capacités suffisantes dans les pays d'origine et de transit pour formuler et mettre en œuvre des politiques migratoires qui contribuent au développement, en tant qu'élément de leurs stratégies nationales de développement. Il est essentiel de tenir compte des besoins des pays d'origine et de transit des flux migratoires.

Ce que l'on appelle « la migration circulaire » est un aspect d'une politique migratoire bien gérée qui pourrait jouer un rôle utile pour encourager le transfert des compétences et des connaissances vers les pays en développement. Il peut contribuer à accroître les ressources pour les échanges de savoir-faire, de technologie et de connaissances institutionnelles. Il faut promouvoir les moyens d'encourager la migration circulaire.

L'UE insiste sur le fait que les politiques adoptées en réponse à la « fuite des cerveaux » doivent être intégrées aux stratégies de développement et aux stratégies migratoires et doivent être adaptées aux

besoins et aux défis spécifiques auxquels chaque pays concerné est confronté.

L'UE reconnaît l'importance des envois de fonds et est prête à faciliter les efforts visant à renforcer l'incidence des envois de fonds sur le développement. Les premières mesures pourraient consister à réduire le coût des envois de fonds et à accroître la fiabilité et l'efficacité des transferts. Toutefois, il ne faudrait pas considérer les envois de fonds comme un substitut à l'aide publique au développement.

Les mouvements de réfugiés sont un cas à part. En vertu du droit international, les réfugiés jouissent d'un statut juridique particulier. La protection des réfugiés et des personnes déplacées fait partie intégrante des politiques ayant trait aux migrations. Il convient également de noter que les réfugiés, de même que les migrants, peuvent apporter leurs contributions économique, sociale et culturelle au bien-être des États d'accueil.

L'UE accorde une attention particulière aux approches régionales. Les migrations et le développement font de plus en plus l'objet de discussions avec nos partenaires de l'Est, de la Méditerranée et de l'Afrique ainsi qu'avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Cette question est également à l'ordre du jour du dialogue avec les partenaires d'Amérique latine et d'Asie. La Conférence ministérielle régionale euro-africaine sur les migrations et le développement, qui s'est tenue à Rabat en juillet 2006, a été un succès et un premier pas, et elle doit être considérée, au vu de l'esprit constructif dans lequel elle s'est déroulée et des résultats concrets auxquels elle est parvenue, comme un modèle de coopération future. Les migrations et le développement sont des préoccupations communes à l'Europe et à l'Afrique. Nous attendons avec intérêt les réunions ministérielles Union européenne-Afrique et Euromed sur les migrations et le développement.

La participation des organisations de la société civile et du secteur privé, y compris les organisations de la diaspora, aux migrations et au développement est d'une importance capitale, en particulier parce qu'elles peuvent jouer un rôle considérable, tout spécialement pour favoriser l'intégration et l'emploi, prévenir la discrimination et renforcer les bonnes relations ethniques.

L'UE estime que le Dialogue de haut niveau n'est pas une fin en soi, mais qu'il s'inscrit plutôt dans un

processus continu. La question du suivi est donc cruciale.

Il est indispensable de mieux coordonner les activités des divers organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales qui traitent des migrations. À cet égard, l'Union européenne demande qu'il soit fait un meilleur usage des institutions et des processus actuels de l'ONU et insiste sur la nécessité pour le Groupe mondial sur les migrations de travailler de manière efficace.

L'UE estime que la proposition qui a été faite d'organiser un forum mondial sur les migrations et le développement serait bénéfique, à condition qu'il soit officieux, facultatif, non contraignant et dirigé par des États Membres de l'ONU et des participants intéressés. Il devrait également être consultatif et ne pas aboutir à des résultats négociés. Ce forum devrait axer ses travaux sur des problèmes prioritaires et sur des questions susceptibles de produire des progrès tangibles en matière de développement, tout en tenant compte des expériences et des bonnes pratiques existantes. Ses travaux devraient être étroitement coordonnés à ceux du Groupe mondial sur les migrations.

Le Dialogue ouvrira un processus qui encouragera des réponses effectives et durables aux défis que lancent et aux chances qu'offrent les migrations et le développement. L'UE est prête à prendre une part active aux travaux du Dialogue et à ses tables rondes, ainsi qu'à son suivi.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tonio Borg, Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice de Malte.

M. Borg (Malte) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration faite par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne. Les migrations sont l'un des grands défis du XXI^e siècle, et leurs répercussions économiques et sociales mondiales sont ressenties par les pays dont proviennent les migrants, les pays où ils immigrent et, bien entendu, par les migrants eux-mêmes.

Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Peter Sutherland, pour la qualité et l'exhaustivité de son rapport sur les migrations internationales et le développement (A/60/871). Ce rapport fait ressortir avec force les liens évidents qui existent entre les migrations et le développement, ainsi

que les chances de codéveloppement tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination.

Malte elle-même a été confrontée aux chances et aux défis que les migrations ont présentés pendant les décennies du milieu du siècle dernier. Elle a bénéficié directement des avantages sociaux et économiques issus de ces migrations, lesquelles ont non seulement permis de réduire le chômage à Malte, mais aussi entraîné un afflux d'argent sous forme d'envois de fonds. Du fait de ces deux ou trois décennies d'émigration, la diaspora maltaise se trouve aujourd'hui dans des pays aussi distants que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et ailleurs, et apporte une contribution positive – culturelle, économique et sociale – à la vie de ses pays d'adoption.

Mais, aujourd'hui, Malte fait face au nouveau problème souvent tragique de l'immigration illégale. Je dis tragique, car c'est un drame humain qui se déroule dans la région de la Méditerranée centrale où des centaines d'immigrants, victimes des passeurs d'êtres humains, perdent la vie au seuil même de l'Europe, alors qu'ils tentent d'atteindre ce continent.

Le rapport dont nous sommes saisis souligne donc à juste titre que les migrations devraient se dérouler de manière légale, sûre et équitable. Mais il ne consacre qu'une section limitée au problème urgent de l'immigration illégale. Pour Malte – l'un des pays à la densité démographique la plus élevée au monde, situé à l'extrême sud de l'Europe et au carrefour des flux migratoires de l'Afrique à travers la Méditerranée centrale – et, si je peux me permettre de le dire, pour d'autres pays d'Europe, l'immigration illégale présente également des problèmes socioéconomiques de la plus grande ampleur. C'est un problème que, nous l'espérons, le groupe de haut niveau examinera.

Nous aimerions que ce groupe de haut niveau s'engage à adopter une approche d'ensemble de l'immigration illégale. Il y a cinq éléments distincts à cette question qui peuvent être, en gros, définis comme suit : premièrement, la nécessité d'établir des accords d'ensemble pour le retour, la réadmission et la réinsertion des immigrants illégaux dans leurs pays d'origine; deuxièmement, la nécessité d'améliorer la gestion des frontières dans les pays d'origine et de transit; troisièmement – et cela est en rapport avec le deuxième élément – l'élimination du passage clandestin et de la traite de personnes – point que ce rapport évoque de manière éloquente; quatrièmement, la nécessité pour les pays de transit d'améliorer la gestion

des migrations illégales; et, cinquièmement, une meilleure gestion des migrations dans les pays de destination s'il est établi que les migrants ont de bonnes raisons de migrer et que les pays de destination souhaitent les accueillir.

Je soumetts à l'examen un certain nombre d'actions précises. Les pays d'origine et les pays de destination doivent mettre en place un dialogue régulier et constructif en vue de renforcer la coopération et d'identifier des solutions communes. Il faut encourager une allocation généreuse d'aide au développement – et non pas d'aide humanitaire – pour éradiquer la pauvreté dans les pays d'origine. Et nous ne voyons aucune raison à ce que cette aide au développement ne soit pas liée aux retours et aux réadmissions, en tant qu'incitation à une coopération plus étroite.

Quant à la nécessité d'éliminer le passage clandestin et la traite de personnes, nous devons trouver les moyens de mettre en place une coopération plus étroite en matière de sécurité entre les pays de destination, les pays de transit et les pays d'origine afin d'éliminer ces agissements inhumains.

Nous devons nous employer à mieux intégrer les migrants dans les pays de destination en adoptant une approche à long terme et viable – je souligne viable – de la gestion des migrations, et aussi en mettant en place un dialogue régulier sur les questions de migration aux niveaux régional et mondial entre les pays de destination, d'origine et de transit qui sont les plus touchés.

Pour terminer, Malte est pleinement attachée au concept central du rapport, à savoir le lien direct entre les migrations licites et le développement, en particulier dans la mesure où cela contribue à la réduction de la pauvreté – mais nous sommes également convaincus qu'il convient de contrôler adéquatement l'immigration illégale. J'espère que les membres s'accorderont sur le fait que le groupe de travail de haut niveau doit maintenant s'atteler à cette tâche et la poursuivre énergiquement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Priya Manickchand, Ministre des services humains et de la sécurité sociale du Guyana.

M^{me} Manickchand (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des pays du Groupe de Rio.

Compte tenu de ses aspects multidimensionnels, la migration comprend des questions qui vont bien au-delà des politiques de développement. Dans ce contexte, la présente réunion consacrée particulièrement aux diverses facettes de la migration internationale donne du poids à la reconnaissance du lien existant entre les migrations et le développement, leurs conséquences sur le développement et souligne la nécessité pour la communauté internationale d'examiner pleinement la question.

Le Groupe de Rio est donc ravi de la convocation de la première réunion de haut niveau de l'ONU consacrée aux migrations et au développement après qu'elle a été planifiée pendant plus d'une décennie. Nous remercions sincèrement le Secrétaire général de son rapport (A/60/871) qui a grandement contribué à nos délibérations. Nous exprimons également toute notre reconnaissance aux autres organes et acteurs, y compris la société civile, pour leur vigilance et leurs contributions durant tout le processus préparatoire, qui ont également enrichi notre dialogue.

Les réalités de la mondialisation ont renforcé les liens et incidences des migrations internationales, intensifiant et accélérant les bienfaits et problèmes qui lui sont associés. Tous les pays subissent, dans une plus ou moins grande mesure, les conséquences de ce phénomène, qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination, du fait de la perte ou de l'apport d'une main-d'œuvre qualifiée, la circulation de travailleurs temporaires répondant aux exigences économiques, les envois de fonds, la revitalisation des cultures grâce aux interactions importantes des diverses populations et l'apport d'idées, de perspectives et d'énergies nouvelles, le transfert des connaissances et de technologies, la transnationalisation et l'interaction des menaces et inquiétudes en matière de sécurité, la traite des personnes appartenant aux communautés issues de la diaspora, l'exploitation de certains migrants et la discrimination à leur égard, les préférences en matière d'éducation dans le contexte de la mondialisation, les contacts sportifs et l'influence des conditions socioéconomiques et politiques dans diverses sociétés.

M. Wenawesser (Liechtenstein), Vice-Président, assume la présidence.

Sans aucun doute, les incidences profondes des migrations internationales sur le développement continueront de susciter des débats. Néanmoins, les efforts déployés ne doivent pas être ignorés si l'on veut parvenir au développement durable. Les aspects

saillants de notre dialogue sont renforcés par la conviction de notre Groupe que les migrations internationales apportent une contribution précieuse au développement, avec une collaboration accrue et plus structurée à tous les niveaux.

Les questions relatives aux migrations internationales ont une importance particulière pour les sociétés de l'Amérique latine et des Caraïbes. Beaucoup d'avantages ont été obtenus grâce à la mobilité accrue de nos populations. De nombreux citoyens ont amélioré leur vie et renforcé leurs moyens de subsistance. Un plus grand nombre de personnes a pu bénéficier des avantages liés aux envois de fonds. Par contre, nos pays n'ont pas été non plus exempts des effets négatifs : les incidences profondes de la fuite des cerveaux, le renforcement des inégalités systémiques, les effets indéterminés des envois de fonds sur le développement et les résultats décevants s'agissant de faire de la « circulation des cerveaux » une réalité portent atteinte aux efforts visant à réaliser le développement durable et, plus important encore, les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour le Groupe de Rio, le bilan est donc mitigé.

Nous pensons que les efforts que nous déployons pour prendre en compte les effets des migrations internationales sur notre développement sont complétés au mieux par une plus grande collaboration internationale pour se pencher sur le caractère multidimensionnel, multicouche et multisectoriel des migrations. À cet égard, nous saisissons cette occasion pour décrire certaines des priorités.

Premièrement, le statut juridique, social, économique et politique souvent précaire des migrants fait que leurs droits risquent d'être violés. Ceci est tout particulièrement le cas pour les femmes et les jeunes. Nous appuyons le renforcement des arrangements de nature tant multilatérale que bilatérale pour assurer la protection des droits de tous les migrants de manière systématique.

Le deuxième aspect prioritaire concerne l'importance qu'il y a à aider les pays à remplir les exigences des migrations dans le contexte du développement. Beaucoup de pays ont des capacités insuffisantes pour élaborer de bons régimes migratoires. Des systèmes efficaces exigent une coordination élevée à divers échelons, y compris une coordination intrasectorielle, intersectorielle, interinstitutionnelle, internationale et interfonctionnelle. Il convient de mettre tout particulièrement en œuvre

des systèmes permettant d'assurer des bénéfices maximaux tirés des envois de fonds, des liens avec les diasporas en vue d'améliorer la « circulation des cerveaux », des stratégies de codéveloppement et de meilleures pratiques, de recueillir, d'analyser et de diffuser des données fiables et opportunes sur les migrations et de procéder à une meilleure évaluation des incidences sur le développement.

La troisième priorité émane de la nécessité de tenir un discours mondial plus structuré sur les migrations internationales et le développement. Le caractère mondial des problèmes, des défis et des possibilités dont s'accompagnent les migrations internationales va au-delà des réponses nationales isolées. Outre les efforts nationaux et bilatéraux et les autres démarches concertées, une perspective mondiale est nécessaire pour renforcer une action efficace. Le cadre d'action multilatéral doit être renforcé. Le Groupe se félicite de la proposition du Secrétaire général visant à mettre en place un forum consultatif mondial sur les migrations internationales. Nous pensons qu'un tel forum représentera véritablement un arrangement provisoire utile conduisant à une cohérence accrue en l'absence d'accord sur des mécanismes plus permanents permettant à l'Assemblée générale de porter une attention soutenue aux migrations et de s'y pencher selon une approche intégrée.

Le Groupe de Rio est déterminé à s'employer à surmonter les obstacles importants que nous rencontrons pour renforcer au maximum les bienfaits des migrations internationales pour le développement. Nous recommandons au Dialogue de haut niveau le processus que nous avons développés et envisageons avec plaisir de faire part d'autres informations sur nos expériences nationales lors de tables rondes afin de contribuer à l'élaboration des meilleures pratiques. Nous espérons que nos partenaires verront, comme nous, l'utilité de donner un appui sans équivoque aux mesures et mécanismes de suivi au niveau mondial pour tirer parti des acquis importants de nos consultations et pour que nous, les États, les groupes et la communauté internationale, nous trouvions dans une meilleure position pour mener à bien la gouvernance des migrations internationale dans l'intérêt du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Ulla Tornaes, Ministre de la coopération pour le développement du Danemark.

M^{me} Tornaes (Danemark) (*parle en anglais*) : La mondialisation a apporté une prospérité sans précédent sur les plans économique, social et culturel au niveau mondial. Elle a renforcé les liens entre les pays et les régions. Elle a augmenté les connaissances générales sur les autres parties du monde et a réduit les distances, d'un point de vue virtuel et physique. Le nombre de personnes désireuses et capables de se déplacer dans d'autres lieux a rapidement augmenté. Les migrants représentent aujourd'hui plus de 200 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale. Mais nous marchons sur des territoires inconnus, et il est indispensable d'avoir davantage de connaissances et de mieux comprendre les interactions entre les migrations et le développement.

J'espère que cette réunion du Dialogue de haut niveau favorisera les efforts menés conjointement par toutes les parties pour examiner cette question.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois questions qui préoccupent le Gouvernement danois. Premièrement, comment les migrations sont-elles gérées? Deuxièmement, comment la Danish Development Corporation traite-t-elle la question des migrations internationales dans la pratique? Troisièmement, comment assurer le suivi de la réunion du Dialogue de haut niveau?

L'objectif ultime de nos efforts doit être d'ouvrir la voie à la migration choisie, un choix fait tant par les pays qui accueillent les migrants que par les migrants qui quittent leur pays. Les migrations ne sont certainement pas une solution pour éliminer la pauvreté dans les pays en développement. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Les migrations non maîtrisées videraient les pays en développement de leurs ressources humaines, et un afflux incontrôlé de migrants dans les pays d'accueil entraînerait pour ceux-ci une charge excessive et l'instabilité. Gérer les migrations est l'unique solution.

Le Gouvernement danois estime qu'il est essentiel que la migration de la main-d'œuvre dépende des besoins du marché du travail. L'offre et la demande doivent s'équilibrer. Le Danemark considère que la protection des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays est un aspect tout aussi important de la gestion intégrée et efficace des migrations. En conséquence, tous les pays ont l'obligation de respecter le droit international des réfugiés, en particulier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Il convient aussi d'accorder une

attention particulière aux droits de la femme dans ces circonstances.

Cela étant, pour bien gérer les migrations, il est indispensable que tous les pays assument leur devoir de réadmettre et de faciliter la réadmission de leurs ressortissants, si ces derniers séjournent illégalement dans d'autres pays. Cela dit, il est évident que les retours doivent se faire en toute sécurité, avec humanité et dans le parfait respect des droits fondamentaux de l'homme.

S'agissant de la question des migrations et du développement, il est essentiel de déterminer comment les migrations peuvent contribuer au développement du pays d'origine. Pour aborder cette question, il est important de s'intéresser aux causes structurelles des migrations. La pauvreté et le sous-développement, l'absence de perspectives d'emploi, d'éducation et de libertés fondamentales, ainsi que les préoccupations liées à la sécurité personnelle sont les principales causes de migration. Ces causes ne sont pas différentes de celles qui ont poussé, par le passé, des Européens pauvres à quitter leur pays pour se rendre en Amérique.

Mais il est nécessaire que les pays d'origine déploient des efforts constants pour s'attaquer aux causes structurelles des migrations. Tous les gouvernements doivent considérer qu'il est de leur responsabilité de créer et de maintenir les conditions nécessaires pour parvenir à une société dont les membres peuvent gagner leur vie et se construire un avenir. Parallèlement, nous devons admettre que même si les pays d'origine s'engagent sérieusement dans cette voie, le développement ne se fera pas tout seul. Plusieurs problèmes sont de portée mondiale et requièrent des solutions que les pays pauvres ne peuvent pas apporter seuls.

La Danish Development Corporation concentre déjà ses efforts sur la promotion du développement humain et de l'accès à l'éducation et au travail grâce à des programmes dans les secteurs de l'éducation et des entreprises, une attention particulière étant accordée à l'Afrique. Dans les années à venir, le Gouvernement danois donnera la priorité à la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme. En même temps, nous intensifions nos efforts pour renforcer les possibilités du secteur privé pour lui permettre d'agir en tant que moteur de la croissance économique. À cet égard, j'aimerais souligner qu'il importe de renforcer les échanges

commerciaux, qui sont les principaux moteurs de la croissance des pays pauvres.

Le Danemark s'efforcera d'obtenir des résultats qui favorisent réellement le développement, notamment la libéralisation des échanges et la réduction des subventions agricoles. Nous espérons que les négociations de Doha reprendront rapidement. Ces aspects ont tous une importance essentielle pour assurer le progrès et le développement dans les pays d'origine. Une tâche particulièrement difficile nous attend : trouver le moyen d'améliorer la cohérence entre les politiques migratoires et d'autres politiques concernées.

Il est nécessaire d'examiner comment les questions liées aux migrations peuvent être intégrées dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement des pays partenaires, et comment les donateurs peuvent appuyer les priorités de leurs partenaires à cet égard. Le Danemark est au premier rang dans un domaine relevant de la question des migrations et du développement. Nous avons acquis une grande expérience dans le cadre de notre initiative « Régions d'origine ».

J'aimerais terminer en parlant de la question du suivi du présent Dialogue de haut niveau. Le Gouvernement danois considère que la présente rencontre fait partie d'un nouveau processus. Le débat sur les migrations et le développement à l'échelle mondiale a désormais commencé et nous devons veiller à ne pas gâcher l'occasion que nous offre ce Dialogue de haut niveau.

En même temps, nous devons puiser dans les expériences acquises et les structures établies pour éviter les chevauchements et le double emploi. Nous devons éviter que de nouvelles structures permanentes soient établies et nous appuyer sur les processus régionaux, lorsque nous prenons des mesures concrètes. Le Danemark estime que le Groupe mondial sur la migration pourrait être un acteur important dans un éventuel mécanisme de suivi.

J'attends beaucoup d'une collaboration future dans ce domaine, et le Danemark est disposé à participer activement aux délibérations, qui se tiendront le mois prochain, sur les moyens d'assurer le suivi de ce processus. Nous apprécions à sa juste valeur l'offre de la Belgique d'accueillir le premier forum sur les migrations et le développement. Les migrations font partie intégrante de la mondialisation.

Nous en sommes tous conscients. Les migrations et le développement consistent à veiller à ce que les gens se déplacent pour les bonnes raisons.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le général de division Moeng Pheto, Ministre du travail et des affaires intérieures du Botswana.

M. Pheto (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter S. E. la Présidente pour son élection à la tête de cet organe. Ma délégation est persuadée que grâce à sa grande expérience de diplomate, elle dirigera efficacement nos débats pendant cet important dialogue.

Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement est une pierre angulaire des débats de portée mondiale sur l'un des thèmes les plus importants de notre époque. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport riche d'enseignements et nous nous félicitons du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, qui appelle notre attention sur la question importante des migrations internationales et surtout sa corrélation avec le développement et la nécessité impérieuse de gérer cette question avec prudence dans l'intérêt de tous.

Les migrations ont toujours fait partie des comportements humains, suscités par le désir et la quête d'une vie meilleure, de sûreté et de sécurité. Le phénomène s'est accéléré avec l'avènement de la mondialisation. Ce dialogue révèle clairement que les migrations sont une question de portée mondiale qui ne peut pas être ignorée et qui requiert, en conséquence, coopération, partenariat et coordination au niveau international.

Ce doit aussi être l'occasion de nous attaquer ouvertement aux causes profondes des migrations, car en le faisant, nous pouvons espérer que les solutions proposées auront un effet durable.

J'aimerais faire part de notre expérience nationale en la matière. Au cours des 40 dernières années, le Botswana, qui était l'un des pays les plus pauvres du monde, a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire. Avec un travaux d'alphabétisation d'environ 69 % et une population peu nombreuse (un peu plus d'un million d'habitants en 1993), il est évident que le pays n'aurait pas pu atteindre ce résultat par ses propres moyens. Il l'a fait avec l'aide de migrants venus du monde entier, notamment de

personnes qualifiées dans différents domaines d'activité. Nous avons en outre bénéficié de l'action d'investisseurs qui ont créé des possibilités d'emploi fort nécessaires, contribuant ainsi au bien-être social de notre population. Le Botswana est reconnaissant à tous ces étrangers pour leur contribution prodigieuse à l'édification de notre économie.

Des milliers de nos citoyens sont aussi partis à l'étranger à la recherche de nouvelles possibilités d'emploi ou pour poursuivre leur éducation. Au fil des ans, certains d'entre eux sont rentrés au pays, y rapportant des qualifications acquises dans différents domaines. Cela s'est révélé extrêmement utile pour notre développement national. En ce sens, nous avons été à la fois pays d'origine et pays d'accueil.

C'est une histoire dans laquelle la plupart d'entre nous peuvent se reconnaître. Comme toujours, le défi consiste à trouver un équilibre entre les intérêts des États d'accueil et ceux des États de départ. Il y a des problèmes qui découlent des écarts de niveau de développement entre pays et entre régions, continents ou hémisphères. Mais il y a aussi des difficultés liées à l'édification de la nation et à la démocratie et, non loin de celles-ci, se posent des problèmes de sécurité et de santé.

En premier lieu, les gouvernements ont la responsabilité d'améliorer les conditions de vie de leur peuple en exploitant à la fois le potentiel humain des citoyens et les ressources naturelles du territoire. En second lieu, la communauté internationale a pour obligation morale d'appuyer les efforts des pays en butte aux difficultés du développement. L'investissement étranger direct, la coopération bilatérale et les arrangements multilatéraux ont également un rôle important à jouer à cet égard.

Un exemple particulièrement marquant est le fléau du VIH/sida, qui menace une grande partie du monde en développement et en particulier l'Afrique subsaharienne. Les pays non seulement se voient obligés de détourner leurs maigres ressources de la promotion du développement pour lutter contre la pandémie, mais ils perdent aussi leurs rares travailleurs du secteur de la santé, qui partent dans le monde développé, aggravant ainsi la pénurie de personnel médical hautement qualifié. Une complication supplémentaire provient du fait que dans la pratique il est difficile de traiter une partie de la communauté – les citoyens – en excluant d'autres membres de la

communauté – les migrants – si l'on espère vaincre la maladie.

Cette maladie met en évidence la nécessité d'efforts menés en collaboration dans le monde entier, dans un cadre global et cohérent. Cette solidarité internationale et cette complémentarité dans l'action devraient s'étendre à tous les aspects des migrations internationales.

J'aimerais terminer en réaffirmant la détermination du Botswana à poursuivre le dialogue sur les migrations internationales et le développement. Nous avons déjà mis en place certaines politiques de gestion des migrations internationales et nous sommes vivement intéressés par les leçons que nous pourrions tirer des expériences d'autres pays. Nous sommes aussi tout à fait disposés à un échange de vues sur les moyens de relever collectivement les défis posés par les migrations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Chakib Benmoussa, Ministre de l'intérieur du Maroc.

M. Benmoussa (Maroc) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur d'adresser tout d'abord les remerciements chaleureux du Royaume du Maroc aux organisateurs de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Je remercie particulièrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a lancé cette initiative importante et a ainsi placé la question des migrations au centre des préoccupations de la communauté internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Le Royaume du Maroc estime que l'ONU offre le mécanisme le plus approprié pour harmoniser et approfondir les efforts des différentes institutions spécialisées dans la question de la migration. L'objectif ultime reste de parvenir à une solution globale et équilibrée des problèmes de la migration, en intégrant tous les enjeux multilatéraux dans un même cadre de réflexion.

La préparation de ce Dialogue de haut niveau a attiré l'attention sur le phénomène de la migration, mis en relief les problèmes liés à la diversité et aux spécificités régionales, et identifié les attentes et priorités des différents partenaires. Dans le contexte de ce dialogue ouvert qui bénéficie de l'appui de tous, nous nous félicitons des propositions judicieuses et éclairées formulées par le Secrétaire général, visant à mettre en place un forum consultatif mondial

regroupant gouvernements, organisations non gouvernementales, secteur privé et société civile, dans le but d'approfondir la réflexion et d'intensifier l'action dans ce domaine extrêmement délicat. À cet égard, le Royaume du Maroc insiste pour que l'action au niveau régional contribue aux taux de ce forum. Nous sommes d'autre part heureux de voir les organisations qui ont fait la preuve de leur crédibilité et de leur efficacité, comme l'Organisation internationale pour les migrations, jouer un rôle de partenaires forts dans l'organisation de ce forum.

Je tiens à préciser que le Royaume du Maroc est très fier d'avoir contribué à ce Dialogue mondial sur les migrations internationales, à travers des initiatives à la fois courageuses et exemplaires. Nous avons toujours joué un rôle de pointe à tous les niveaux de la coopération régionale. Ainsi, la Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement, tenue en juillet 2006 à Rabat, a constitué une initiative pionnière en ce sens qu'elle a permis de réunir, pour la première fois, l'Europe et l'Afrique et de lancer un dialogue fructueux entre les pays concernés par le phénomène de la migration, à savoir les pays d'origine, de transit et d'accueil. La Conférence s'est avérée extrêmement importante, vue le caractère fructueux du dialogue auquel elle a donné lieu et la pertinence des recommandations qu'elle a produites. Nous espérons que la déclaration finale de Rabat sera adoptée comme l'un des documents officiels du présent Dialogue de haut niveau.

L'objectif ultime de ce Dialogue est de consacrer notre responsabilité partagée dans la recherche de solutions structurelles, qui passent par le développement durable, l'encouragement de la migration légale et le respect des droits et de la dignité des migrants. Il est important de souligner la contribution des migrants – essentielle dans un grand nombre de pays modernes. En effet, le respect de la diversité culturelle doit être la clef de voûte d'un système d'intégration qui tient compte des spécificités des migrants tout en garantissant l'harmonie sociale. À ce propos, nous sommes très fiers des Marocains résidant à l'étranger, qui ont réussi à concilier respect des valeurs de leurs pays d'accueil et attachement indéfectible à leur pays d'origine.

Nous croyons que faciliter la mobilité des personnes constitue la meilleure réponse à donner aux allégations de ceux qui traitent les migrants avec la logique de l'exclusion et du rejet. L'encouragement de la migration légale représentera par ailleurs un sévère

coup porté à ceux qui se livrent au passage clandestin d'êtres humains. La priorité majeure de ce dialogue de haut niveau doit être d'aborder les aspects économiques de la migration, à travers le développement durable.

Le Gouvernement du Royaume du Maroc s'est engagé dans une initiative nationale pour favoriser le développement humain, lutter contre l'exclusion sociale et aider à la mise en place de projets générateurs de revenu. On peut considérer cette initiative comme un modèle de projet social visant à permettre aux pays d'origine de limiter les départs massifs de migrants clandestins. Il est encore nécessaire de combattre avec fermeté les réseaux de passeurs clandestins et cela requiert, aujourd'hui plus que jamais, une intervention internationale et régionale appropriée dans un cadre de coordination et de concertation.

M. Tidjani (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

Le Royaume du Maroc a de tout temps été un carrefour de civilisations et un avocat inlassable des valeurs de tolérance et d'ouverture. La migration sous tous ses aspects constitue un élément fondamental d'enrichissement et de diversification de notre pays. Nous espérons parvenir, à travers ce Dialogue de haut niveau, à relever ce défi avec succès. Aussi difficile que cela paraisse, ce n'est pas impossible. Nous souhaitons qu'il soit de nouveau conféré un sens noble à la migration en tant qu'outil de rapprochement entre les peuples et les nations. Puisse ce Dialogue de haut niveau être couronné de succès.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Oumar Hamadou Dicko, Ministre des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine de la République du Mali.

M. Dicko (Mali) : Au nom du Président de la République du Mali, S. E. M. Amadou Toumani Touré, du Gouvernement malien et du peuple tout entier, je présente nos vives félicitations à M^{me} Al-Khalifa pour sa brillante élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ses qualités de brillante diplomate confirmée nous permettront, j'en suis sûr, d'atteindre des résultats satisfaisants durant son mandat.

Je voudrais également l'assurer du soutien du Gouvernement malien dans l'accomplissement de sa noble et exaltante mission, rendre un hommage mérité

à son prédécesseur pour la qualité et le sérieux de la conduite des débats de la soixantième session et l'organisation du présent Dialogue, une première dans l'histoire.

Qu'il me soit permis enfin de remercier sincèrement le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, pour sa vision, son engagement et son leadership, toutes choses dont nous sommes fiers en tant qu'Africains.

Un journal de la place nous rappelait, à juste titre, qu'il ne se passe plus un jour, sans qu'on ne voie sur les chaînes de télévision d'information en continu des images de candidats à l'immigration clandestine morts de faim et de soif ou simplement noyés ou « abattus » sur les routes migratoires avant d'atteindre l'autre rive. Ces images insoutenables donnent l'impression que l'immigration serait un crime et les candidats à l'immigration des criminels qui débarquent en Europe ou ailleurs pour voler le pain et les emplois et semer l'insécurité et le désordre.

Le scandale de l'immigration est ailleurs. Il est dans les programmes d'ajustement structurel, dans les subventions à l'agriculture, dans la paupérisation croissante de nos campagnes, dans la mauvaise gouvernance de nos États, dans les effets pervers de la globalisation et de la mondialisation. Il est dans ces médias envahissants et acculturant qui font miroiter à longueur de journée l'Eldorado occidental à des millions de jeunes désespérés et désemparés à la recherche d'un emploi qui tarde à venir.

Le scandale de l'immigration est ailleurs. Il est dans l'exploitation criminelle de la crédulité de notre jeunesse par des organisations maffieuses bâtissant de nouveaux réseaux financiers à travers une nouvelle traite négrière. Il est aussi dans l'exploitation éhontée de l'immigré clandestin obligé de travailler en cachette, souvent plus que les autres, au-delà des limites permises par les lois pour des salaires insignifiants et souvent dans des conditions de vie à la limite du soutenable.

Le scandale de l'immigration, il est dans les commissions mirobolantes que perçoivent les institutions de transfert de fonds basées pour l'essentiel dans les pays riches. L'importance des sommes en jeu selon l'Organisation internationale pour les migrations, près de 170 milliards de dollars envoyés en 2005 des pays du Nord vers les pays du Sud, devrait inciter à plus de débats autour des voies et moyens de les rendre davantage profitables aux pays en développement.

Au moment où le concept de financements innovants est à la mode, une organisation plus intelligente de ces circuits de financement du développement, quatre fois plus puissants que l'aide publique au développement, permettrait sans doute de sortir du cercle vicieux et vicié de l'exploitation multiple. Vu les volumes dont il est question, il y a fort à parier que l'argent des immigrants revêtira bientôt une dimension stratégique. Il est temps pour nous Africains de canaliser les flux de devises de nos migrants pour les orienter vers des investissements productifs, donc vers un développement durable de nos différentes régions.

Qu'il me soit permis à ce stade de mon intervention de faire un bref rappel historique. Pendant tout le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle – l'un des orateurs l'a dit tout à l'heure – plus de 60 millions d'Européens ont migré essentiellement vers les Amériques, je dis bien 60 millions. L'Amérique du Nord est restée la principale terre d'accueil et demeure encore, de nos jours, la plus grande terre de prédilection des Européens. Entre 1845 et 1850, plus de 2 millions d'Irlandais ont migré en Grande-Bretagne et ici aux États-Unis suite à l'apparition du mildiou, ce champignon parasite qui avait anéanti les cultures de pomme de terre, aliment de base de la population irlandaise. L'Italie, l'Espagne, le Portugal pour ne citer que ces pays, ont été pendant des siècles, jusqu'à la fin des années 80, des pays de départ. Leurs diasporas respectives ont inondé le monde entier de leurs immenses talents. Que dire de l'Amérique elle-même, qui est le produit achevé, le point de rencontre, le point de convergence de toutes les diasporas du monde? La Statue de la Liberté est là pour en témoigner.

L'immigration des Africains se fait d'abord et avant tout en Afrique. Pour ne prendre que les chiffres du Mali, mon pays, grand pays d'immigration et d'émigration, sur les 4 millions de Maliens à travers le monde, 3,5 millions vivent sur le continent africain, 200 000 vivent en Europe, dont un peu plus de la moitié – 120 000 – en France. Il s'agit donc approximativement de 3 % de la diaspora malienne qui vit sur le continent européen.

L'on conviendra avec moi qu'il n'y a pas à ce stade de quoi s'émouvoir. Sur les 912 millions d'Africains, à peine 2 millions d'Africains du Sud du Sahara vivent en Europe. Contrairement à ce qui est véhiculé, l'immigration clandestine, qu'il faut combattre par ailleurs, représente à peine 1 % du phénomène migratoire.

Toutes statistiques confondues, ce sont les regroupements familiaux qui représentent un peu plus de 50 % de l'immigration légale. D'après les évaluations des Nations Unies, le nombre des migrants est passé de 100 millions en 1980 à 200 millions en 2005, et ce chiffre pourrait doubler dans les 20 années à venir. L'immigration sera donc inéluctablement un enjeu majeur du XXI^e siècle.

L'Afrique est interpellée à plus d'un titre : le différentiel du taux de fécondité entre ce continent et le reste du monde a atteint des records importants. Ce différentiel est particulièrement élevé vis-à-vis de l'Europe, qui se laisse vieillir tandis que l'Afrique se laisse rajeunir de plus en plus : 1,4 enfant par femme en Europe contre 5,4 en Afrique subsaharienne. Ces chiffres en soi sont édifiants.

Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, lançait dernièrement un appel pathétique et combien inquiétant à la communauté internationale. Nul n'ignore qu'une mise en compétition de toutes les agricultures du monde sur un marché mondial complètement libéralisé est, pour près de 3 milliards de paysans qui vivent de la production agricole, synonyme d'une condamnation à mort économique certaine. Quoi de plus normal dans ce cas, que les paysans, en général, et en particulier les cotonculteurs des pays en développement, n'acceptent un système qui organise l'exclusion de près de 3 milliards de personnes?

Au Mali, grand producteur de coton, près de 2 millions de personnes vivent directement du coton et près de 5 millions indirectement. Elles ne peuvent malheureusement pas vivre du produit de leur labeur. En Afrique, quelque 10 millions de personnes dépendent directement du coton et trois fois plus souffrent indirectement des difficultés de cette filière. Il ne faut donc pas se voiler la face. Il ne saurait y avoir de réponses appropriées à l'immigration en général, sans réponses adéquates et urgentes à l'échange inégal, à la détérioration constante des termes de l'échange, aux subventions qui tuent l'agriculture africaine. Les cotonculteurs américains ont reçu environ un milliard de dollars de subventions entre 2004 et 2005, selon Oxfam. Au même moment, les producteurs africains ont perdu 450 millions de dollars et se sont appauvris davantage, non pas parce qu'ils ont moins travaillé, mais parce que la loi du plus fort a continué de prévaloir.

Il ne faut pas avoir peur des mots : la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et ses réseaux mafieux doit aller de pair avec la promotion des possibilités de migration régulière. Les deux sont liés. Le tout sécuritaire n'est pas la solution, de la même façon, le tout humanitaire n'est pas réaliste. Il nous faut trouver une solution qui trouve son point d'application dans la combinaison intelligente des deux : sécuritaire et humanitaire. C'est faisable, c'est possible, c'est souhaitable.

En effet, dans le respect des règles définies souverainement par les États pour l'entrée et le séjour des étrangers sur leur sol, l'on pourrait moduler et adapter les titres de séjour en fonction d'un certain nombre de critères objectifs tels que la durée du séjour sur le territoire d'accueil; la situation matrimoniale du demandeur; la situation des enfants et leur scolarisation; la situation de l'emploi du requérant, sa santé, son casier judiciaire, son degré d'intégration dans le pays d'accueil, etc., etc.

Par ailleurs, de nombreuses pistes déjà en voie d'exploration doivent être renforcées comme le co-développement, qui est un puissant instrument de coopération pour le développement; la gestion efficace des flux financiers, beaucoup en ont parlé; la forte implication de la diaspora scientifique, technique, économique, culturelle et artistique dans les processus de développement de leurs pays d'origine; le renforcement de la coopération décentralisée; le renforcement de l'intégration régionale en Afrique particulièrement; la création de pôles d'excellence en Afrique pour faire face à la fuite des cerveaux; la lutte sans merci contre les filières clandestines et mafieuses de l'immigration; l'inclusion des questions migratoires dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP); le renforcement de la coopération en matière de migration circulaire et de migration de la main-d'œuvre; la protection des droits des migrants; et une vaste campagne d'information, de sensibilisation à l'échelle locale d'abord, régionale, continentale et internationale sur la migration et ses différents impacts.

La liste n'est pas exhaustive. Les différentes tables rondes nous permettrons, j'en suis sûr d'approfondir chacune de ces questions.

En conclusion, il y a urgence pour une coopération véritable autour de la question de la migration : gestion concertée et partagée. Nous ne dirons jamais assez qu'il nous faut tirer au maximum profit de cette richesse « latente » que constituent les

migrants au plan du savoir, du savoir-faire, de l'expérience accumulée et de la richesse potentielle pour accélérer le développement de nos pays. Cette œuvre est une des principales raisons d'être du département que j'ai l'honneur de diriger. La volonté récente d'un certain nombre d'États, d'institutions et d'acteurs non gouvernementaux de lancer des initiatives mondiales sur les migrations internationales est bienvenue. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement offre une opportunité de plus et de plus grande interaction entre ces initiatives et de plus grande cohérence entre les politiques de migrations.

Le Mali s'inscrit pleinement dans cette dynamique et se félicite de l'organisation de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations. Mon pays, le Mali, s'associe également pleinement à la mise sur pied d'un forum mondial sur les migrations et le développement. Ce forum permettra, j'en suis sûr, d'encourager la coopération intergouvernementale, le partenariat entre les États et les diasporas, ainsi que le suivi du dialogue international qui vient de commencer. Nous apprécions hautement l'offre de la Belgique pour accueillir ce premier forum, car nous devons réfléchir et agir ensemble pour faire de la migration une opportunité pour tous et non une menace pour chacun.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Ernesto Derbez Bautista, Ministre des affaires étrangères du Mexique.

M. Derbez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le phénomène migratoire a acquis une plus grande importance dans les programmes nationaux et internationaux. L'on a finalement commencé à admettre que les migrations transcendent le cadre interne des pays, ainsi que les relations bilatérales, et s'inscrivent de plus en plus dans un cadre multilatéral. Cette reconnaissance est un pas dans la bonne direction. Aucun pays ne peut régler les problèmes liés à l'émigration par lui-même. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, il est indispensable d'accroître la coopération et l'interaction entre les pays.

Tout au long de la majeure partie de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, la question a été abordée de manière répétée dans différents forums et organes, quoique de manière peu systématique. Il est nécessaire d'adopter une approche qui garantisse une meilleure cohérence internationale. Il est très préoccupant, comme le souligne le rapport du

Secrétaire général que, face à l'augmentation actuelle des groupes migratoires et à la forte concurrence internationale créée par les processus d'intégration de la mondialisation, on ait tendance à considérer les migrants comme un autre bien à gérer comme s'il s'agissait de simples marchandises. Ce qui précède est paradoxal si nous considérons qu'un des plus grands efforts du siècle passé a consisté à reconnaître l'individu comme un être humain, c'est-à-dire comme le sujet et non pas comme l'objet des stratégies de développement.

Dans cette perspective, le Mexique se félicite de la tenue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qu'il considère comme le début d'un processus qui devra inaugurer une nouvelle mission, une nouvelle culture sur l'émigration. Le Mexique réaffirme qu'il est nécessaire de favoriser une compréhension profonde et étendue du phénomène, à partir de laquelle il sera possible de promouvoir ses contributions positives et d'éviter les écueils des approches partielles. En particulier, il est prioritaire d'empêcher que les émigrants soient traités comme des biens à échanger ou, pire encore, comme des criminels.

Il faut éliminer les préjugés et parvenir à une meilleure compréhension de ce phénomène. Il est nécessaire que ce sujet soit inscrit au rang des priorités mondiales et que les réponses conjoncturelles cèdent le pas à une perspective intégrée à moyen et à long termes. Le Mexique considère qu'il est indispensable d'adopter des démarches qui permettent d'améliorer la gestion de ce phénomène. Cependant, il est nécessaire, ce faisant, d'adopter des politiques qui s'attaquent aux causes et aux effets de l'émigration et qui placent l'émigrant, en sa qualité de personne avec une dignité inviolable, au centre de toute politique migratoire.

Parallèlement, il est nécessaire de promouvoir un débat large et inclusif qui, laissant de côté les déclarations passionnées, analyse objectivement les défis que le phénomène pose aux États, qu'ils soient les pays d'origine, de destination ou de transit des émigrants. Cette nouvelle vision doit reposer sur le principe de la responsabilité partagée, car il est indispensable que nous reconnaissions que chaque pays doit assumer conjointement son rôle si nous voulons réussir à faire face aux multiples défis et à saisir les occasions que le phénomène migratoire présente.

Bien que le Mexique soit un pays d'origine des émigrants qui se déplacent principalement vers le nord,

il est également un pays de transit et d'accueil. C'est pour cela que les conséquences multiples du phénomène migratoire sont très visibles dans notre pays. La participation du Mexique à ce Dialogue de haut niveau est fondée sur notre attachement à la responsabilité partagée et au renforcement de la coopération internationale pour faire face aux migrations internationales. C'est pour cela que nous reconnaissons notre propre responsabilité à créer les conditions au niveau national pour que les Mexicains trouvent des possibilités de développement plus grandes et meilleures dans leur pays. Le Mexique estime que pour qu'une stratégie migratoire mondiale soit efficace, elle doit inclure quatre éléments essentiels.

En premier lieu, nous sommes pour le respect absolu des droits de l'homme, du droit du travail et de la dignité des migrants. La personne est la priorité et elle doit toujours le rester dans notre pensée et dans notre action. La migration ne peut être réduite à la seule question de la sécurité. Le Mexique plaide en faveur d'une vision intégrée du phénomène qui prenne en compte les incidences économiques, sociales et culturelles et, bien entendu, celles liées à la sécurité.

Le deuxième élément d'une nouvelle vision mondiale de la migration est une plus grande coopération internationale qui vise à accroître le développement et la compétitivité économique des pays d'origine des migrants, ce qui se traduira certainement par une diminution des flux migratoires.

En troisième lieu, il est nécessaire de reconnaître le lien croissant qui existe entre les marchés du travail et le besoin d'élaborer des schémas novateurs qui permettent la mobilité et la circulation des personnes, ainsi que la régularisation du statut d'émigré de ceux qui sont restés pendant de longues périodes de temps dans les pays de destination.

Comme quatrième élément, le Mexique propose une réforme des organismes internationaux qui sont chargés des questions migratoires afin qu'ils s'y penchent avec une vision intégrée et à long terme. La vision démocratique et profitable à tous du phénomène migratoire que promeut le Mexique nécessite, pour son analyse et son suivi au niveau international, la participation des différents acteurs concernés et un dialogue ouvert, inclusif et global avec la participation des organismes du système des Nations Unies.

Les souffrances de millions de personnes nous imposent de faire aujourd'hui le maximum. Je suis

certain que ce Dialogue de haut niveau nous donne une chance exceptionnelle d'aborder le phénomène des migrations dans une perspective d'ensemble, en identifiant les thèmes qui unifieront l'ordre du jour en la matière et en nous mettant d'accord sur les modalités de la nécessaire suite à donner.

Le Mexique appuie la création d'un forum sur les migrations internationales qui serait lié aux Nations Unies. Nous remercions le Gouvernement belge qui a offert d'accueillir la première réunion de ce forum l'an prochain. Ce Dialogue et le forum devraient nous permettre d'élaborer le cadre conceptuel et institutionnel requis pour que l'ONU et le reste de la communauté internationale traitent le phénomène migratoire de manière cohérente.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammed Luftor Rahman Khan Azad, député et Ministre d'État bangladais à l'action sociale en faveur des expatriés et à l'emploi à l'étranger.

M. Azad (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La délégation bangladaise accueille chaleureusement la Présidente de l'Assemblée générale ainsi que son Bureau, et la félicite pour son élection méritée. Nous sommes fermement convaincus que sous sa conduite compétente, cette séance produira des résultats. Nous félicitons par ailleurs le Secrétaire général pour son rapport détaillé (A/60/871).

La migration agit comme un mécanisme équilibrant aux niveaux national et international. De nombreux pays développés manquent de main-d'œuvre, alors que les pays en développement en ont souvent trop. Ces facteurs sont les principaux déterminants de la migration des travailleurs. La libéralisation des politiques de la part des pays d'accueil peut aboutir à des progrès considérables sur le plan social.

La relation entre migration et développement est maintenant largement reconnue. Cependant, dans l'état de choses actuel, la migration représente la plupart du temps une dépense que les pauvres ne peuvent pas se permettre. Cette situation doit changer au plus vite. Il est nécessaire que nous assurions au secteur pauvre, sans qualification et sans emploi de la société un accès sans entrave au marché, pour un prix symbolique. Cela aiderait à atteindre dans la limite de temps fixée les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les travailleurs migrants sont vulnérables à l'exploitation. Des efforts sont nécessaires pour venir complètement à bout de l'exploitation et de la discrimination et assurer à ces travailleurs un traitement équitable, un travail décent, un salaire minimum et la reconnaissance de leur statut.

Faciliter les envois de fonds pourrait également s'avérer payant. Les pays hôtes doivent garantir un transfert sans entrave vers les pays d'origine, avec un coût minimal de transaction.

Le Bangladesh est un pays où la main-d'œuvre est excédentaire, ce qui le situe du côté de l'offre sur le marché mondial du travail. La migration internationale est au centre du discours politique dans notre pays. Le gouvernement actuel du Premier Ministre Begum Khaleda Zia comprend le Ministère d'État à l'action sociale en faveur des expatriés et à l'emploi à l'étranger, qu'elle a créé dès son entrée en fonctions. Récemment, le Gouvernement a adopté une politique globale en matière d'emploi à l'étranger. Cette politique, qui tient compte des différences entre les sexes, a été élaborée en consultation avec toutes les parties prenantes concernées. Ces mesures sont prises pour offrir à tous la possibilité de migrer en toute sécurité.

Le Bangladesh cherche un régime qui faciliterait la circulation des prestataires de services temporaires au titre de la modalité 4 de l'Accord général sur le commerce des services. Nous reconnaissons tous qu'il y a dans ce domaine un potentiel énorme. Nous exhortons la communauté internationale à prendre rapidement des mesures pour libéraliser les marchés afin de permettre la circulation des prestataires de services au titre de la modalité 4. Le régime pourrait également aider à régler les problèmes du passage clandestin de migrants et de la traite des êtres humains.

Tous les pays fournisseurs de main-d'œuvre devraient établir un forum de négociation pour avancer sur la question de la circulation des prestataires de services. Nous espérons que cette proposition recevra un accueil favorable dans cette enceinte.

L'élan généré par ce Dialogue de haut niveau doit être maintenu pour jeter les bases d'une coopération internationale accrue afin d'optimiser les bénéfices de la migration. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mehmet Aydin, Ministre d'État de la Turquie.

M. Aydin (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Secrétaire général et ses collègues d'avoir organisé, à point nommé, ce Dialogue de haut niveau qui est indispensable pour comprendre les difficultés immenses que connaissent actuellement les migrants et la gestion multidimensionnelle de la migration.

Il existe une relation étroite et complexe entre les migrations et le développement économique, social, culturel et même politique des sociétés concernées. L'avenir de nombreuses relations internationales en général, et de la politique internationale en particulier, dépend en grande partie de la manière dont nous aborderons la question des migrations, qui nécessite des stratégies coordonnées de façon rationnelle et scientifique et des plans d'action tant au niveau national qu'à celui des pays d'origine et de destination.

En particulier, ces stratégies et politiques concernant l'intégration supposent un dialogue créatif et honnête pour établir des paramètres pratiques d'adaptation économique, socioculturelle et politique qui soient compatibles avec la mise en œuvre des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme.

Cet aspect est extrêmement important, dans la mesure où le problème actuel des migrations tend à devenir une question très délicate sur le plan non seulement du développement économique, mais aussi de la sécurité et de la paix mondiales. Dans de nombreuses régions du monde, les populations migrantes sont confrontées à des difficultés aiguës pour accéder à l'éducation, trouver un logement ou obtenir des possibilités d'emploi. Une discrimination insupportable, le racisme et la discrimination culturelle en particulier, est en train de devenir un problème majeur dans bien des régions du monde. Divers arguments fondés sur la culture et la civilisation commencent à préconiser une intégration non plus à visage humain, mais une assimilation de toute évidence forcée qui ne montre que peu de respect pour les identités et la diversité culturelles qui sont conformes à des valeurs partagées. Il peut sembler inutile de le dire, personne n'a le droit de nous demander d'être tolérant à l'égard de différences culturelles qui vont à l'encontre des droits de l'homme fondamentaux, mais

il convient de se souvenir qu'une intégration et une coexistence libres et durables ne peuvent être réalisées qu'à l'intérieur d'un espace commun régi par des valeurs telles que le respect de la dignité humaine, la justice, l'état de droit, la tolérance, le pluralisme culturel, etc.

L'intégration est une question clef et elle exige une approche globale et dynamique de la part des pays d'origine et des pays de destination.

Le développement économique n'est qu'une composante du développement humain dans son ensemble. Sans des droits et des libertés juridiques et socioculturelles appropriées, les communautés de migrants pourront difficilement se sentir « chez elles ». La discrimination en tout genre tend à aliéner les individus, en particulier les jeunes. Pour éviter cela, nous devons nous engager dans un dialogue fondé sur des connaissances fiables, une communication et des échanges critiques et un engagement honnête, réaliste et moralement responsable. Nous devons prendre au sérieux les institutions internationales concernées, les efforts qu'elles entreprennent et les décisions qu'elles adoptent.

La Turquie, qui est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination en matière de migrations, s'est toujours montrée prête à être un partenaire actif dans cette noble entreprise. C'est pourquoi elle appuie, par exemple, la création d'un forum consultatif, comme le recommande le rapport du Secrétaire général. Nous ne sommes pas satisfaits de voir que, mis à part quelques-uns, les États qui accueillent des migrants n'ont toujours pas ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Pour terminer, les migrants doivent continuer de contribuer aux structures démographiques, à l'économie et aux systèmes de sécurité sociale des pays d'accueil. Toutefois cette participation dépendra avant tout des solutions qui sont trouvées à leurs problèmes. Pour ce faire, les pays de destination devraient, premièrement, libéraliser les politiques d'immigration restrictives qui ne permettent que l'admission de migrants instruits et hautement qualifiés. Deuxièmement, les pays de destination devraient promouvoir les projets d'investissement visant à donner localement, dans les pays d'origine, un emploi aux travailleurs non qualifiés. Troisièmement, les pays de destination devraient ratifier les conventions internationales garantissant les droits

humains des migrants. Enfin, une coopération internationale efficace pour prévenir les sévices contre les migrants, l'immigration illégale et la traite des êtres humains devrait figurer parmi les objectifs prioritaires.

Nous espérons que le présent Dialogue de haut niveau s'avérera déterminant pour faire mieux comprendre tous les aspects des migrations et du développement.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Arturo Brion, Ministre du travail des Philippines.

M. Brion (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines comptent plus de 8 millions de ressortissants hors de leurs frontières, soit 10 % de leur population. Il y a donc 8 millions de raisons pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale pour me féliciter de la convocation de ce Dialogue de haut niveau.

Les migrations internationales, dans leurs formes actuelles, ne constituent pas un phénomène qui nous est étranger. Nous avons lancé le premier programme pour l'emploi des Philippins à l'étranger dès 1974, car cela représentait une mesure tout à fait commode pour réduire le fort taux de chômage et atténuer les problèmes de devises de mon pays.

Au fil des ans, il nous est apparu que cela représentait plus qu'une stratégie temporaire, qu'il nous fallait encourager. Nous avons découvert qu'il s'agissait d'une stratégie nationale qui peut avoir des effets profonds sur la vie de nos citoyens, sur notre économie et sur celle des pays qui accueillent nos travailleurs. Ainsi la migration sous contrat s'est transformée, pour nous, en une entreprise essentiellement caractérisée par la protection de nos travailleurs installés à l'étranger et des familles qu'ils laissent derrière eux, en tenant compte des besoins des pays qui les accueillent.

Nous avons traduit nos politiques migratoires dans la Loi sur les travailleurs philippins migrants et expatriés de 1995, texte fondamental qui fournit le cadre institutionnel et juridique de l'emploi des Philippins à l'étranger.

Les migrations, au sens actuel de mouvements massifs de personnes par delà les frontières, suscitent, par leur nature même, des problèmes complexes qui dépassent largement la simple question de l'accueil de ressortissants étrangers sur le territoire d'un pays. Il s'agit d'un phénomène complexe qui peut entraîner d'éventuels conflits sur les plans politique,

économique, social, culturel ou démographique pour les pays d'origine, de transit et de destination. Sa gestion représente donc, même quand tout va bien, une question complexe.

Une démarche pleine de sens s'agissant de résoudre ces questions complexes consiste à les envisager de manière positive, dans la mesure où les migrations, aux points d'arrivée et de départ, sont dictées par les besoins des pays et où la satisfaction de ces besoins est une raison suffisante pour les pays qui prennent part aux flux migratoires de coopérer. Lorsque des besoins peuvent être satisfaits et que des avantages peuvent en résulter, la raison impose aux pays de communiquer et de coopérer entre eux pour répartir et partager la charge pénible des ajustements et maximiser ainsi les gains pour chacun.

Une autre démarche pleine de sens consiste à envisager les migrations et la coopération qu'impose leur traitement sous l'angle du développement.

Le développement de toute nation exige des actifs et des ressources et la gestion efficace de ceux-ci. En matière de migrations, les individus et leurs compétences constituent les actifs qui sont à la source de gains productifs. Ce sont aussi les actifs que les nations qui les accueillent utilisent pour leur économie. Ce sont toujours les mêmes actifs qui gagnent les fonds que les ressortissants expatriés envoient vers leur pays d'origine; et ce sont toujours les mêmes actifs qui sont à l'origine des gains intellectuels dont les migrants font profiter leur pays d'origine après avoir travaillé à l'étranger.

Ainsi les pays d'origine et de destination tirent au même degré parti des migrations et ont toutes les raisons d'alimenter et de reconstituer en permanence ces actifs communs, à savoir les compétences des travailleurs migrants. Pour que les migrants et leurs pays puissent tirer parti au maximum des envois de fonds, la circulation de ces fonds doit être facilitée – rendue moins chère et plus abordable, ainsi que plus rapide et plus sûre. C'est là un autre domaine dans lequel la coopération entre les pays d'origine et les pays d'accueil est absolument nécessaire et contribuera largement à promouvoir le développement.

Le retour définitif des migrants temporaires dans leur pays d'origine évite aux pays d'accueil d'avoir à répondre aux besoins de résidents qui sont loin d'avoir une pleine utilité économique, et il constitue donc un avantage pour les pays d'accueil. Ce dernier pourrait ainsi encourager ce voyage en sens unique en aidant le

pays d'origine qui absorbe l'ensemble des besoins des personnes âgées et de ses ressortissants autrefois productifs.

La Présidente assume à nouveau la présidence.

Comme les migrations établissent des relations entre des individus et des nations, elles doivent reposer sur des principes de base afin de se faire en douceur, dans la sécurité et dans l'ordre. L'un de ces principes doit être la protection des droits fondamentaux de la personne. Ce n'est que sur cette base, renforcée par les principes de justice et d'équité, que les gouvernements peuvent utiliser au mieux les capacités de production des personnes et bénéficier des conséquences intégrales du développement résultant des migrations.

Par ailleurs, ces bases ne peuvent être maintenues que dans le cadre de l'état de droit, car aucune relation, quelle qu'elle soit, ne saurait s'épanouir sans des règles raisonnables acceptables par tous. À cette fin, les Philippines encouragent tous les États à envisager de ratifier et de prendre des mesures en vue de mettre effectivement en œuvre les instruments juridiques existants relatifs aux migrations, aux droits des migrants et à l'aide que la famille des nations devrait leur accorder.

Notre expérience nous indique que parmi les migrants, certains sont particulièrement exposés à l'exploitation, aux sévices et à la discrimination, et tombent facilement entre les mains des trafiquants d'êtres humains. Je fais allusion ici aux femmes et aux enfants, qui font déjà l'objet de l'attention particulière d'institutions spécialisées de l'ONU. Les Philippines proposent qu'on leur accorde une attention encore plus grande en tant que migrants vulnérables ayant besoin d'un appui universel focalisé.

Je conclus ma déclaration en formant l'espoir que la dynamique politique générée par ce Dialogue de haut niveau permettra de disposer d'une masse critique d'appui à la mise en place d'une instance ou d'un mécanisme approprié pour des débats et des échanges d'idées réguliers, et d'accroître la coopération renforcée entre les gouvernements, la société civile et toutes les parties prenantes sur les migrations et son vaste potentiel de développement.

Je conclurai également en réitérant que les migrations, ce sont des êtres humains qui abandonnent leur milieu naturel et s'aventurent vers l'inconnu. C'est la dimension humaine des migrations que nous devons

considérer avant toute chose lorsque nous en examinons les aspects multidimensionnels.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Konstantin Romodanovsky, Ministre, Directeur de l'Agence fédérale des services de migration de la Fédération de Russie.

M. Romodanovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Fédération de Russie attache une grande importance à ce Dialogue de haut niveau. Nous pensons que l'examen des migrations internationales en tant que facteur de développement est tout à la fois une question actuelle et opportune.

D'après l'ONU, la Russie occupe aujourd'hui la deuxième place dans le monde pour ce qui est du nombre de migrants internationaux. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, ces 15 dernières années, la Russie a été au centre de divers flux migratoires. La principale difficulté que connaît la Russie aujourd'hui consiste à organiser des migrations civilisées. Face à ce défi, je tiens à souligner quatre priorités des politiques migratoires de la Russie : garantir les conditions optimales pour la promotion des normes juridiques reconnues; protéger les droits de l'homme; établir l'ordre et l'état de droit; et utiliser au mieux les retombées économiques, politiques, sociales et démographiques des migrations.

D'une part, la Russie crée des conditions qui attireront des migrants; d'autre part, nous prenons des mesures énergiques pour lutter contre les migrations illégales. Toutefois, nous ne luttons pas contre les immigrants illégaux, mais nous nous efforçons d'atténuer les causes des migrations illégales. Nous avons la conviction qu'il est impossible de lutter contre les migrations illégales en recourant exclusivement à des méthodes répressives et restrictives.

À cet égard, il convient de citer ce qu'a dit le Secrétaire général, M. Kofi Annan, à savoir que très peu de pays ont réussi à réduire le nombre de migrants par le biais de contrôles rigoureux. Nous avons passé outre à cette idée fautive et mettons actuellement au point d'autres outils législatifs plus souples sur les migrations.

Pour attirer des travailleurs migrants légaux, nous avons beaucoup simplifié les procédures réglementant la présence et le travail de ressortissants étrangers. L'idéologie sur laquelle reposent ces lois est pleinement conforme aux obligations internationales de

la Russie, notamment dans le domaine de la protection des données personnelles.

Nous considérons que les migrations illégales constituent une menace pour notre sécurité nationale. D'après des évaluations d'experts, il y aurait aujourd'hui environ 10 millions de migrants illégaux sur le territoire russe. Ceux-ci sont généralement citoyens des républiques de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques et d'un certain nombre d'autres pays aux marchés du travail limités. D'après notre évaluation, les préjudices économiques infligés par les migrations illégales à la Russie du simple fait du non-paiement des impôts se chiffrent à plus de 8 milliards de dollars par an. Chaque année, des migrants en provenance des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) exportent plus de 10 milliards de dollars à partir de la Russie en contournant les procédures de contrôle de l'État. En 2005, le volume officiel des transferts de fonds faits par des ressortissants de ces pays a dépassé les 3 milliards de dollars. Chaque année, le volume des fonds envoyés depuis la Russie par des travailleurs migrants augmente d'une fois et demie à deux fois.

Ces exemples imagés montrent parfaitement que les initiatives prises par l'Organisation internationale pour les migrations, qui propose par exemple une amélioration radicale des systèmes de collecte de données sur les envois de fonds et leur utilisation sont réalistes.

En mettant à jour notre législation en vue de réglementer l'embauche de migrants illégaux, nous nous inspirons de l'exemple des pays européens qui imposent de grosses amendes aux employeurs pour chacun des migrants illégaux qu'ils embauchent. Les réservoirs de main-d'œuvre légale et illégale sont des vases communicants; chaque stimulation de la composante légale réduit naturellement la taille de la composante illégale. Cette année, nous prévoyons un triplement du nombre des migrants par rapport aux années précédentes.

La Fédération de Russie est bien consciente qu'elle ne peut pas compter sur ses seules ressources pour lutter contre les migrations illégales. Ce n'est qu'en associant nos efforts à ceux de nos partenaires étrangers que nous pouvons espérer parvenir à de véritables résultats. Nous avons signé un certain nombre d'accords internationaux dont l'objectif est de créer des conditions favorables à la présence légale des migrants et à leur embauche. Nous plaçons beaucoup

d'espoir dans une coopération avec les États membres de la Communauté économique eurasiennne, qui déploie des efforts communs et énergiques afin de rationaliser les procédures migratoires pour les ressortissants de la Communauté.

Nous menons des efforts similaires dans l'ensemble de la CEI. À cette fin, nous sommes en train de mettre en place un conseil de coordination des migrations au sein de l'Assemblée interparlementaire de la CEI. Nous espérons que cette mesure donnera un nouvel élan à l'amélioration des conditions de vie et à la protection de la vie et des libertés des citoyens de l'ancien espace soviétique.

Nous avons également beaucoup d'espoir dans le retour des expatriés dans leur patrie. Un décret du Président de la Fédération de Russie a approuvé un programme national de facilitation des retours volontaires de nos compatriotes de l'étranger, dont l'application aura non seulement une grande importance du point de vue humanitaire et des droits de l'homme, mais favorisera également le développement de l'ensemble de notre pays.

La question de la création d'une institution mondiale chargée du travail des migrants doit être considérée sous l'angle des résultats pratiques réalisables sur la base du principe du droit incontestable des États de décider de leurs propres priorités en matière de migrations.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que, en matière de politique migratoire, la Russie n'estime nullement être en contradiction avec la communauté internationale. Nous devons faire, ensemble, tout ce qui est en notre pouvoir pour optimiser les conséquences bénéfiques des migrations sur la mondialisation et l'intégration mondiale.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdelkader Messahel, Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères chargé des affaires maghrébines et africaines de l'Algérie.

M. Messahel (Algérie): Madame la Présidente, je tiens, en premier lieu, à vous dire toute notre satisfaction de vous voir présider cet important et novateur processus de dialogue sur la question de la migration. Je suis convaincu que sous votre leadership, nos travaux seront couronnés de succès. Je tiens aussi à féliciter le Secrétaire général de l'ONU pour le lancement de cet important et combien opportun

dialogue ainsi que pour la grande pertinence du rapport qu'il nous a soumis.

L'Algérie apprécie à sa juste mesure l'importance de ce débat. Elle a des raisons valables pour s'y intéresser. Parmi ces raisons, je relèverais, en premier lieu, l'existence d'une forte communauté algérienne à l'étranger. Le sort de cette communauté nous préoccupe au plus haut point. Nous entendons œuvrer de concert avec les autres pays, dans le cadre de dialogues et d'accords bilatéraux, mais aussi au sein des instances régionales et internationales en vue de préserver sa dignité, de défendre ses droits légitimes et de la protéger contre les fléaux de la xénophobie et du racisme. S'assurer de la mise en œuvre universelle, et non restreinte, comme c'est le cas malheureusement aujourd'hui de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, serait un premier pas important dans cette voie.

En deuxième lieu, l'Algérie est devenue aujourd'hui un pays de transit de migrants, illégaux dans leur grande majorité. Sa position géographique la met en contact avec un Nord riche et prospère, mais qui a choisi d'exclure la circulation des personnes de la politique libérale qu'il prône dans ses relations avec son voisinage immédiat, et un Sud qui reste, malgré d'importants sacrifices, la proie du sous-développement et de la pauvreté. Cette situation engendre naturellement d'importants mouvements de populations des zones pauvres vers, principalement, l'espace européen à la recherche d'opportunités pour une vie meilleure. Ces mouvements posent à chacun de nos pays un large éventail de problèmes sociaux, économiques, sanitaires mais aussi sécuritaires. Les politiques répressives, d'exclusion et d'extrême durcissement des conditions d'octroi de visas alimentent les mouvements de migration illégale. Le dialogue que nous entamons aujourd'hui doit accorder toute l'attention nécessaire à cette dimension.

En troisième lieu, l'Algérie est devenue progressivement un pays de destination de migrants. Ils sont actuellement originaires de près de 42 pays, africains pour l'essentiel. Ces mouvements génèrent un surplus de contraintes à l'économie nationale qui n'arrive malheureusement pas encore à offrir suffisamment d'opportunités aux demandeurs d'emplois locaux. Ces situations nous interpellent sur les solutions les plus appropriées à apporter aux problèmes posés par la migration Sud-Sud. Elles soulignent aussi l'étroite relation entre la migration et

le développement. C'est là une dimension centrale de la problématique migratoire à laquelle ce Dialogue de haut niveau se doit d'accorder toute l'attention requise.

En quatrième lieu, l'Algérie, souffre aussi de la fuite des cerveaux. C'est là un phénomène qui prive nos pays de leur ressource la plus importante, et renforce leur dépendance en savoir-faire et en connaissances vis-à-vis des pays développés dont beaucoup encouragent, malheureusement, sous des vocables différents dont celui de la migration choisie, cette saignée. C'est là aussi une question à laquelle ce dialogue de haut niveau se doit d'apporter une réponse qui préserve le droit au développement des pays du Sud.

L'Algérie est favorable à la promotion d'une coopération internationale étroite et constructive sur la question des migrations. C'est notre sentiment que la lutte contre les migrations illégales et, en particulier, contre les réseaux mafieux transnationaux qui ont fait de la traite des personnes un fonds de commerce florissant, doit être intensifiée dans le cadre d'une coopération internationale bien réfléchie. Nous pensons aussi, et surtout, que c'est dans la promotion du développement et la réduction de l'écart et du fossé économique qui séparent les pays développés des pays en développement que réside la véritable solution aux graves problèmes posés par les mouvements migratoires actuels.

Traiter la question migratoire à travers le seul prisme sécuritaire ouvre la voie aux atteintes à la dignité de millions, voire de centaines de millions de personnes, et à la violation de leurs droits fondamentaux et au développement des flux migratoires illégaux. Concentrer l'attention sur le renforcement du contrôle des routes migratoires ou sur la régionalisation du droit d'asile ou encore le recours aux conditionnalités et autres moyens de pression sur les pays d'origine et de transit pour juguler les flux migratoires restent, à l'évidence, des politiques fortement aléatoires.

Nous sommes d'avis aussi que les transferts de l'épargne des migrants vers les pays d'origine ne peuvent remplacer des politiques volontaristes de soutien au développement des pays les plus démunis. C'est notre conviction également que les maigres compétences de nos pays ne devraient pas continuer à faire l'objet d'OPA de la part des pays développés. De même, des politiques et instruments plus innovateurs devraient être recherchés, principalement avec un

appui et un engagement plus substantiels des pays développés, pour impliquer efficacement les diasporas dans le développement socio-économique des pays d'origine.

Ce sont là quelques-uns des principes qui fondent la position de l'Algérie dans la prise en charge de ce problème des migrations. C'est une vision réaliste et pragmatique qui privilégie une approche intégrée, globale, cohérente et équilibrée de cette question. C'est dans ce contexte que nous inscrivons notre démarche et nos initiatives tant au sein du groupe restreint des 5 + 5 au niveau du bassin occidental de la Méditerranée que dans le contexte plus large de l'Union africaine.

S'agissant du cadre africain, l'Algérie a pris l'initiative de proposer l'inscription de ce point à l'ordre du jour de notre organisation continentale en vue d'élaborer une position africaine commune sur cette question. L'appui unanime donné par l'Union africaine à cette initiative a permis la formulation de cette position commune lors d'une réunion d'experts africains de haut niveau que mon pays a eu le privilège d'abriter en avril 2006, et que l'Union africaine a approuvée lors de son Sommet de Banjul. Cette position commune représente la feuille de route de l'Afrique dans sa prise en charge collective de ce phénomène migratoire sur le continent même, et dans ses prolongements extérieurs, principalement avec l'Union européenne. Elle constitue, tout autant, un enrichissement certain au dialogue que le Secrétaire général de l'ONU propose d'entretenir dans le cadre d'un forum consultatif sur la migration. Ce forum représente, de notre point de vue, un instrument opportun et utile pour promouvoir une gestion positive des migrations.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Billie Miller, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

M^{me} Billie Miller (Barbade) (*parle en anglais*): C'est avec un grand plaisir que je prends la parole à l'occasion de ce Dialogue de haut niveau, qui représente un tournant dans nos efforts pour renforcer la coopération mondiale sur la question des migrations internationales et du développement. J'espère sincèrement que ce Dialogue sera considéré comme le point de départ d'un examen soutenu des problèmes relatifs aux migrations internationales à l'ONU.

D'emblée, je souhaite m'associer à la déclaration prononcée hier par le Ministre de l'intérieur de

l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'histoire des Caraïbes est marquée par des mouvements de population, que ceux-ci soient forcés, comme ce fut le cas avec les Africains transportés comme esclaves sur nos rivages, ou volontaires, comme ce fut le cas des colons ou des domestiques assujettis. Dans les Caraïbes anglophones, le XX^e siècle a vu des migrations interrégionales et le mouvement de nos populations vers l'Amérique du Nord et l'Europe.

Cette nouvelle ère de migrations internationales a créé des difficultés et des espoirs pour les sociétés dans le monde entier et a fait ressortir le lien étroit qui existe entre migration et développement, ainsi que les possibilités qui en découlent en matière de codéveloppement. Il est important que les pays coopèrent pour créer une situation mutuellement avantageuse pour les migrants, leurs pays d'origine et les sociétés vers lesquelles ils se déplacent. C'est pourquoi la Barbade appuie la suggestion du Secrétaire général

« d'envisager la possibilité de mettre en place un processus consultatif mondial au sein de l'Organisation des Nations Unies, grâce auquel les gouvernements pourraient élaborer des approches constructives pour faire de la contribution potentielle des migrations internationales au développement une réalité ». (A/60/871, par. 296)

L'un des principaux avantages apportés par les ressortissants des Caraïbes vivant à l'étranger a été l'envoi de fonds à des familles à faible revenu ou à revenu intermédiaire vivant dans le pays d'origine ou de départ. Les pays des Caraïbes font partie des 30 pays du monde qui reçoivent les envois de fonds les plus élevés exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). À l'heure actuelle, les mouvements de fonds sont supérieurs à l'investissement étranger direct ainsi qu'à l'aide publique au développement pour l'ensemble de la région. Je tiens à préciser que les flux de capitaux sont principalement des fonds privés destinés à des familles et ne doivent pas être considérés comme un substitut de l'aide publique au développement ni comme une autre source de financement du développement, comme d'aucuns l'ont donné à entendre. Il ne faut pas non plus considérer que les envois de fonds peuvent se

substituer au financement des efforts nationaux de développement.

Bien que la diaspora barbadienne continue de contribuer largement au développement de la Barbade, nous devons faire face aux difficultés qu'engendre l'exode de certains de nos ressortissants les plus instruits et les plus qualifiés. En effet, ce problème concerne l'ensemble des Caraïbes et de nombreux autres pays en développement également. Par rapport à sa main-d'œuvre, la région des Caraïbes affiche le taux de migration le plus élevé au monde vers les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Notre région est un grand exportateur de main-d'œuvre hautement qualifiée, en particulier d'enseignants, d'infirmières et d'autres professionnels de la santé.

D'après une étude récente du Fonds monétaire international (FMI), presque tous les pays des Caraïbes font partie des 20 pays pour lesquels les taux d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus élevés au monde. La majorité des pays des Caraïbes a perdu au fil du temps plus de 50 % de sa main-d'œuvre dans le secteur tertiaire et plus de 30 % dans le secteur de l'enseignement secondaire.

L'ampleur de ces chiffres est très préoccupante, car l'exode de travailleurs hautement qualifiés formés dans la région a des répercussions considérables sur les progrès réalisés dans le domaine du développement. Comme le Secrétaire général le relève au paragraphe 63 de son rapport, « les petites économies nationales sont très exposées au risque de "fuite des cerveaux", en particulier dans certains secteurs essentiels tels que la santé et l'éducation ». Il est indispensable que des mesures soient prises pour s'attaquer à cet obstacle à notre développement.

Un élément positif important est associé à la circulation des fournisseurs de services au-delà des frontières. Tant les pays de destination que les pays d'origine peuvent en retirer des avantages réciproques. Dans les pays de destination, les migrants contribuent largement à la construction de l'économie et de la société. Pour leur part, les pays d'origine peuvent bénéficier d'« envois de savoir-faire », les migrants rentrant chez eux avec des capacités accrues et de nouvelles compétences, ce qui a des retombées positives pour les efforts nationaux de développement.

À l'heure actuelle, il n'existe, à l'échelle mondiale, aucun mécanisme qui se penche sur les divers aspects des migrations internationales et du

développement. Le présent Dialogue de haut niveau est un premier pas dans la bonne direction, et la Barbade attache une grande importance à la nécessité d'aborder ces questions dans un contexte multilatéral. L'attention que nous accordons à cette question ne doit pas faiblir. Les migrations auront une incidence considérable sur la capacité de nos pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et ce Dialogue de haut niveau peut changer le cours des choses, si nous adoptons une approche intégrée de cette question. Nous devons manifester la volonté politique nécessaire pour exploiter de façon efficace et ciblée les résultats de nos débats. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous soustraire à cette tâche.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Francisco Laínez Rivas, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador.

M. Laínez Rivas (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je voudrais vous exprimer notre satisfaction de vous voir présider le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. C'est assurément un motif de fierté pour toutes les femmes du monde entier. Au nom du Gouvernement salvadorien, je puis vous assurer de notre volonté de coopérer avec vous pour faire en sorte que votre présidence soit un succès.

El Salvador se félicite de la tenue du présent Dialogue de haut niveau sur un thème d'actualité et de portée internationale, celui des migrations, qui constitue pour El Salvador un axe prioritaire de la politique extérieure. Les migrations doivent être abordées dans une large perspective, de façon à nous livrer une vision complète et nous faire mieux comprendre le thème de la migration. Les migrations sont un phénomène social international à l'origine d'un processus dynamique et complexe, faisant intervenir divers éléments : mouvements de personnes, de capitaux, de biens, de services; droits, obligations, organisation, assistance, coopération, processus juridiques et législatifs, analyses, études et recherches sur le sujet et activités de suivi qui incombent au système des Nations Unies.

Je dois signaler à cet égard qu'El Salvador considère que le phénomène migratoire est associé aux processus de développement et à la coopération internationale. El Salvador estime qu'il ne s'agit pas d'un phénomène marginal ou rigide en ce sens que les migrants ne sont qu'une main-d'œuvre dans les pays d'accueil, qu'ils se contentent d'envoyer des fonds et

qu'ils occasionnent un accroissement des services financiers.

Au contraire, nous nous efforçons d'aborder les dimensions multiples du phénomène, qui est dominé par le facteur humain, pour protéger et promouvoir les droits des personnes qui, pour une quelconque raison, ont dû quitter leur pays d'origine pour s'intégrer socialement et économiquement dans d'autres sociétés où elles participent à la vie culturelle, au monde des entreprises et même à la vie politique des pays d'accueil.

S'agissant de la région de l'Amérique centrale, nous déployons des efforts conjoints et soutenus pour que soient pris en compte des aspects importants de la politique migratoire interne dans chacun de nos pays. L'objectif est de parvenir à des consensus de portée régionale pour renforcer les efforts des gouvernements et de la société civile; ainsi, nous trouverons une solution favorable à des questions telles que la protection des droits fondamentaux des enfants, des femmes et des populations vulnérables, les droits de l'homme, la pauvreté, l'insertion productive, l'orientation des migrations, ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains et la réadaptation des victimes de celle-ci.

Cette année a vu la création du Comité intergouvernemental sur la répression de la traite des personnes, qui a pour objectif de combattre ce fléau. En même temps, nous disposons d'un lieu d'hébergement et d'aide pour les victimes de ce délit. Nous avons souscrit à différents instruments internationaux dans le cadre de l'ONU, tout en menant des réformes au niveau de notre législation nationale pour renforcer la lutte contre ces délits.

Nous voyons ce Dialogue de haut niveau comme un espace opportun pour ouvrir des voies de communication, échanger des informations, partager des expériences, étudier les mesures qui ont été adoptées, examiner les progrès réalisés sur ce sujet et rechercher les moyens d'une coopération multilatérale. C'est pourquoi nous pensons que le présent débat doit être le début d'un dialogue international où des initiatives seront proposées, dans le cadre d'un débat d'idées et d'un suivi des questions que nous aurons examinées ici, encourageant la coopération internationale entre États Membres.

Le récent rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/61/871) représente à cet égard une bonne

contribution. Le rapport indique qu'une plus grande liberté de mouvement de la main-d'œuvre à l'échelon international a pour effet non seulement d'augmenter le revenu mondial mais aussi d'en rendre la répartition plus équitable. Pour nous, ceci confirme que ce phénomène a pour effet de promouvoir des processus de développement qui ont une incidence positive sur la vie économique et sociale des pays d'accueil.

Par ailleurs, il convient de mentionner les résultats de la réunion de Madrid qui s'est tenue dans le cadre des réunions ibéro-américaines sur les migrations et le développement. Nous avons déclaré lors de cette réunion que cette question est capitale pour nos pays. Nous avons ainsi pu échanger nos expériences et partager nos meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés, en vue d'aborder la question de façon globale pour bâtir des espaces migratoires conformes aux politiques des pays d'origine, des pays de transit et des pays d'accueil – en mettant au centre des actions menées le souci du bien-être, de la sécurité, de l'intégrité, du développement et de la protection de la personne humaine.

Je voudrais maintenant dire quelques mots en ma qualité de Président *pro tempore* de la Conférence régionale sur les migrations (CRM), qui est devenue, après 10 années de fonctionnement, une instance de dialogue, de concertation et de coopération, où les pays d'accueil, de transit et d'origine sont parvenus à des accords importants et ont organisé des activités en faveur des migrants de la région. Son plan d'action illustre son action dans trois grands domaines : politique migratoire et gestion des migrations, respect des droits fondamentaux des migrants, et élaboration de politiques et d'instruments qui renforcent le lien entre le phénomène migratoire et la promotion du développement socioéconomique des pays.

La CRM est un mécanisme bien adapté à la recherche d'accords. Elle a permis d'aborder les réalités complexes de la migration dans notre région de façon franche et ouverte, dans une atmosphère de confiance mutuelle. Il faut en effet tenir compte du fait que ce phénomène se développe dans un contexte de plus en plus mondial, caractérisé par l'interdépendance et une intégration croissante entre les pays.

Une réalisation à mettre au crédit de ce cadre multilatéral de coopération : les résultats concrets obtenus dans le cadre de cette Conférence, qui a permis la définition de projets comme le lancement de campagnes d'information sur les risques de la

migration des personnes sans papiers, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

Pour notre part, nous voudrions insister sur le problème des personnes victimes de handicaps physiques consécutifs à leur migration. Nous avons présenté à la CRM un projet sur ce sujet, dont nous espérons qu'il pourra être développé et soutenu grâce à la coopération internationale, notamment de la part des organismes spécialisés en la matière.

Je tiens à mettre en exergue les actions concertées menées par la CRM aux fins de concevoir un mécanisme souple et simple pour l'échange d'informations statistiques sur la migration, sur la base d'un modèle intégré. Ceci nous permettra de disposer de données actualisées et faciles à consulter, ainsi que d'autres éléments très pertinents pour la mise en œuvre de projets et de politiques dans nos pays. Ce qui est très utile en la matière.

El Salvador espère que la présente rencontre entre pays et organisations ouvrira la voie à un dialogue et une coopération ininterrompus et utiles, donnant des

résultats concrets et faisant en sorte que le thème de ce Dialogue de haut niveau reste incontournable dans les délibérations de l'ONU. À cette fin, il est aussi important de souligner que les questions liées au bien-être, au développement et au respect des droits de l'homme sont des facteurs déterminants dans le phénomène international des migrations.

Il est impératif, à la fois au niveau théorique et sur le plan des réalités internationales, de parvenir à une bonne analyse du phénomène migratoire et de rechercher un équilibre permettant de trouver des solutions de coopération qui s'intègrent à cet effort, dont j'estime qu'il doit être apprécié à sa juste mesure.

Enfin, je fais part aux délégués de notre volonté de travailler de façon conjointe et coordonnée pour que les résultats de ce Dialogue de haut niveau se traduisent en une coopération efficace et un appui entre pays et organismes, dans cette grande tâche consistant à régler l'un des phénomènes les plus complexes des relations internationales contemporaines.

La séance est levée à 13 h 20.